



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

## Première Commission

12<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 19 octobre 2018, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Jinga ..... (Roumanie)

*En l'absence du Président, M. Diarra (Mali), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président par intérim :** Conformément à son programme de travail, la Commission va d'abord entendre un exposé de la Présidente du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, S. E. M<sup>me</sup> Heidi Hulan, Ambassadrice du Canada en Autriche et Représentante permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne. Après sa déclaration, la Commission passera en mode officieux afin de donner la possibilité aux délégations de poser des questions, après quoi la Commission continuera d'entendre des déclarations sur le groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Hulan.

**M<sup>me</sup> Hulan (Canada) (parle en anglais) :** C'est vraiment un grand privilège pour moi que d'être ici aujourd'hui. Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, et le Bureau des affaires de désarmement de m'avoir invitée à prendre la parole devant la Première Commission pour la deuxième année consécutive sur les travaux du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. J'aimerais, au préalable, insister sur le fait que mes observations d'aujourd'hui reflèteront strictement mes impressions personnelles concernant le groupe préparatoire et les prochaines étapes de ses travaux.

Comme la Commission le sait, le groupe préparatoire a été chargé par l'Assemblée générale d'examiner les éléments fondamentaux d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 de la Conférence du désarmement et du mandat qui y est énoncé, et de formuler des recommandations par consensus à ce sujet. Le groupe préparatoire a tenu deux sessions de deux semaines à Genève, en 2017 et 2018, et s'est appuyé sur deux réunions consultatives officieuses à composition non limitée tenues simultanément à New York.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Au cours des deux dernières années, j'ai eu l'immense privilège de travailler avec 24 experts dévoués et de travailler en étroite coopération avec la communauté internationale dans son ensemble afin de remplir le mandat qui m'a été confié et de présenter un rapport de consensus (voir A/73/159) qui offre une feuille de route pour de futures négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance aux experts, à mon équipe et aux délégations présentes dans cette salle qui ont contribué si directement à ce succès.

Bien que le rapport du groupe préparatoire n'ait pas été rédigé dans un langage conventionnel, il conserve néanmoins la même structure que celle que l'on s'attend à trouver dans tout traité, à quelques exceptions près. Il contient une liste concise et précise de dispositions conventionnelles pour chacun des principaux éléments du traité – définitions, champ d'application, vérification et cadre juridique et institutionnel. Il contient également un résumé des considérations que les négociateurs devront avoir présentes à l'esprit lorsqu'ils examineront ces options et une liste de recommandations qui non seulement soulignent que les négociations devraient débiter sans délai, mais qui indiquent également quels autres travaux pourraient être entrepris, soit parallèlement aux négociations, soit en amont de celles-ci, afin d'en faciliter l'issue positive.

Ce que le groupe préparatoire n'a pas cherché à faire, comme je l'avais anticipé l'année dernière (voir A/C.1/72/PV.13), c'est de réduire le nombre d'options offertes aux futurs négociateurs, pour la simple raison que nous ne disposons d'aucun mandat de négociation. Les experts n'étaient donc pas censés faire des concessions sur leurs positions nationales ni régler les problèmes politiques très concrets qui ont freiné les progrès au sein de la Conférence du désarmement. Le groupe s'est au contraire efforcé de préparer le terrain à la tenue de négociations, dès qu'elles seront possibles.

Le rapport a été largement divulgué et mérite d'être lu en fonction de ses qualités intrinsèques, je ne vais donc pas examiner plus avant le fond de ce rapport ici aujourd'hui. J'aimerais plutôt consacrer le temps qui m'est imparti à développer trois points : souligner l'importance que revêt à mes yeux ce rapport, répondre à certaines des préoccupations qui ont été exprimées à son sujet et envisager la façon dont ce travail pourrait être mis à profit pour progresser vers la réalisation d'un tel traité.

Pour ce qui est de son importance, le rapport du groupe préparatoire constitue une précieuse contribution en vue de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et ce d'au moins trois façons.

Premièrement, le rapport innove incontestablement sur le fond en abordant certaines des questions clefs liées à un futur traité, notamment ses dispositions juridiques et institutionnelles, des questions qui ne sont pas simples et qui n'ont pas encore été abordées dans le débat sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Deuxièmement, en rendant compte non seulement de l'éventail des dispositions conventionnelles possibles pour chaque aspect principal du traité, mais aussi des considérations sur lesquelles les négociateurs devront se pencher, le rapport permet, d'une certaine manière, d'y voir plus clair. L'examen de ces options a nécessité de longues discussions au sein du groupe. Quelques-unes de ces options devront certes être réexaminées dans le cadre d'une négociation proprement dite, mais il est très peu probable qu'il soit nécessaire de répéter cet exercice. Le groupe préparatoire a ainsi rendu plus probable la négociation d'un futur traité.

Troisièmement, le rapport s'appuie sur les conclusions les plus récentes du débat de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui attestent des progrès accomplis par le groupe préparatoire et par le Groupe d'experts gouvernementaux qui l'a précédé, et en distille l'essence sous une forme aisément compréhensible et facilement utilisable. Ce n'est pas rien. Tous les États Membres ont un intérêt commun à parvenir à un traité interdisant la production de matières fissiles, mais nous n'avons pas tous la même expertise au sein de nos propres gouvernements pour appuyer les négociations, et j'inclus mon propre gouvernement ce disant. En mettant l'accent sur la formulation de ses recommandations dans un langage clair et simple, le rapport a rendu accessible une question hautement technique, ce qui sera particulièrement utile à la communauté internationale lorsque viendra le temps de négocier le traité.

En résumé, si l'on dit souvent à propos du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux de 2015 chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/70/81) qu'il contient des indications utiles pour les futurs négociateurs sur les questions essentielles, le rapport de consensus actuel doit être

considéré comme une feuille de route qui non seulement fournit quelques indications supplémentaires, mais indique aussi les voies que les négociateurs peuvent souhaiter prendre pour y parvenir.

Le document final élaboré par le groupe préparatoire est également important à d'autres égards : il démontre sans équivoque que les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés peuvent œuvrer de concert, de manière efficace, à la réalisation d'un objectif commun, au moment où beaucoup se demandent, à juste titre, si une véritable coopération efficace entre ces groupes est encore possible. Aussi ne faut-il pas sous-estimer les possibilités qu'offre une telle coopération à ce stade. Je pense donc que les membres du groupe préparatoire et tous les nombreux membres de la Première Commission qui ont soutenu ce travail dès le début devraient, à juste titre, tirer fierté de ce rapport.

Ce faisant, nous savons tous qu'il n'existe pas de processus multilatéraux parfaits et je suis consciente des nombreuses craintes et critiques exprimées concernant l'issue de nos travaux, sur lesquelles j'aimerais revenir très brièvement.

L'une des critiques émises à l'égard du rapport laisse entendre qu'il n'a pas réglé la question de son champ d'application, que d'aucuns considèrent comme une condition préalable aux négociations. Pourtant, les travaux du groupe préparatoire, comme ceux du Groupe d'experts gouvernementaux qui l'ont précédé, ont mis au jour une vérité essentielle sur l'état actuel des discussions portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles, à savoir qu'aucune question de fond ne constitue un obstacle insurmontable à l'ouverture de négociations sur un traité, y compris la question de son champ d'application.

Il est évident pour chacun que la question du champ d'application est essentielle et qu'elle jouera un rôle majeur dans l'élaboration de tout futur traité. Toutefois, l'idée selon laquelle nous devrions en quelque sorte déclarer, en tant que préalable aux négociations, si un traité inclura ou non des stocks est, à mon sens, dépassée, en particulier depuis les discussions que nous avons eues ces quatre ou cinq dernières années, qui ont établi très précisément que la question des stocks ne se résume pas à un choix binaire entre inclure ou non les stocks. Il existe de nombreuses catégories de stocks de matières fissiles, dont une partie ou la totalité pourraient figurer dans un traité ultérieur. Les catégories incluses

ou non sont au centre des intérêts en matière de sécurité des négociateurs.

De plus, parce que ces intérêts en matière de sécurité sont de nature différente, non seulement cette question ne pourra être réglée que par la voie de la négociation, mais il est également probable qu'elle ne pourra l'être autrement. La tâche des négociateurs est précisément de parvenir à un compromis viable concernant les perspectives apparemment inconciliables sur cet aspect et d'autres aspects du traité. Toutefois, pour pouvoir être présents à la table des négociations, les États de toutes les parties au débat doivent être disposés à faire quelques concessions concernant leurs positions de longue date sur la question du champ d'application du traité afin que des négociations puissent s'ouvrir.

Une deuxième critique concernant les travaux du groupe préparatoire laisse entendre qu'il n'est qu'une simple répétition du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux de 2015 et qu'il résume des points de vue opposés et rien d'autre. J'ai déjà abordé ce que je considère comme la valeur ajoutée du rapport. Le mandat du groupe préparatoire n'est pas le même que celui du Groupe d'experts gouvernementaux qui s'est réuni en 2014 et 2015, et notre groupe a fait d'importants progrès au-delà de ce qui avait été fait au sein de cette instance, non seulement en examinant les aspects sous-représentés de ce débat mais aussi en reprenant les conclusions les plus récentes, comme je l'ai dit, et en les transformant en conseils faciles à comprendre et à utiliser par les négociateurs.

Il est évident que le rapport contient des options qui reflètent des points de vue divergents sur les éléments clefs d'un futur traité. Si tel n'était pas le cas, le traité serait déjà une réalité. L'objectif du groupe préparatoire était d'approfondir ces perspectives de manière à faciliter le travail des futurs négociateurs. Nous sommes convaincus d'avoir atteint cet objectif.

Une troisième critique formulée à propos du rapport du groupe préparatoire porte sur la faiblesse de ses recommandations. Dans mon propre pays, on a souligné le manque d'ambition du processus du groupe préparatoire. S'il existe toujours un risque, dans toute négociation multilatérale, de se satisfaire de trop peu, je tiens à souligner que lorsque les intérêts vitaux des États sont en jeu, nous devons accepter que les progrès puissent être plus lents que nous ne le souhaiterions afin que la crédibilité ne soit pas sacrifiée à la rapidité. Le groupe préparatoire s'était fixé une tâche très simple dans l'accomplissement de son mandat. Nous avons jugé

qu'il était de notre devoir de faire absolument tout notre possible, hormis tenir pour le moment des négociations, pour nous préparer à des négociations lorsque celles-ci pourront avoir lieu. Notre objectif a été atteint.

Je prie instamment la Commission d'examiner les contributions collectives du Groupe d'experts gouvernementaux présentées en 2015, ainsi que le rapport du groupe préparatoire. Les positions des principaux acteurs y sont clairement établies. Les éléments principaux d'un traité ont été étudiés en profondeur. Les possibilités de régler les questions clefs ont été définies et décrites dans deux rapports distincts, et un document indiquant les contours d'un futur traité – qui n'est pas un texte de négociation mais qui n'en est pas non plus très éloigné – a été élaboré.

Il ne nous reste plus désormais qu'à négocier le traité. Parvenir à un rapport de consensus au sein du groupe préparatoire n'a pas été une tâche aisée. Des voix se sont exprimées, parfois au sein même de la présidence, mais il s'agissait – j'en suis convaincue – d'une contribution importante et utile au débat, y compris au débat ici même en Commission. Je pense également que ces travaux ont contribué au débat sur un traité interdisant la production de matières fissiles qui a eu lieu cette année au sein de l'organe subsidiaire 2 de la Conférence du désarmement, sous la direction avisée de l'Ambassadrice des Pays-Bas, M<sup>me</sup> Gabriëlse.

J'aimerais, si l'on m'y autorise, aborder les étapes à venir. Les recommandations formulées dans le rapport sont précises et nombreuses et offrent différentes voies pour aller de l'avant. Nous devons maintenant faire preuve d'imagination afin de tirer le meilleur parti de ces conclusions pour l'avenir.

L'adoption du rapport de consensus élaboré par le groupe préparatoire constitue en lui-même un pas en avant important vers un traité interdisant la production de matières fissiles et jette les bases à partir desquelles un futur traité pourrait être négocié. Bien que nous sachions de façon plus précise à quoi pourrait ressembler un traité par rapport à il y a deux ans, il est un fait que subsistent de sérieux obstacles politiques à la tenue de négociations. En conséquence, si le groupe préparatoire a recommandé que les négociations s'ouvrent sans plus tarder au sein de la Conférence du désarmement, le risque que le rapport ne soit pas examiné par cet organe ne peut être sous-estimé.

J'ajoute qu'il n'est dans l'intérêt de personne dans cette salle que le processus d'un traité interdisant

la production de matières fissiles et reposant sur un consensus échoue. Conformément aux recommandations du groupe préparatoire, il est désormais essentiel que les États Membres et les membres de la Conférence du désarmement, qui ont exprimé à maintes reprises un large appui à un traité interdisant la production de matières fissiles, aient la volonté de faire progresser les négociations. Pour y parvenir, un dialogue politique sur les véritables obstacles à la négociation – qui sont essentiellement d'ordre politique – s'impose de toute urgence.

Pour susciter la volonté politique de négocier, il faut aussi instaurer le climat de confiance nécessaire entre les partenaires. En ce sens, le rapport recommande que l'on examine plus avant les mesures susceptibles de faciliter l'ouverture des négociations et de renforcer la confiance. J'espère vivement que les membres de la Conférence aborderont cette question dans leurs débats. Dans l'intervalle, les recommandations du rapport décrivent deux domaines spécifiques dans lesquels des travaux techniques supplémentaires sont nécessaires.

Premièrement, le rapport décrit quatre structures institutionnelles possibles pour un traité interdisant la production de matières fissiles. Toutefois, l'analyse actuelle des répercussions de ces modèles sur les ressources n'est pas actualisée et, dans certains cas, n'existe pas. Ce type d'informations pratiques serait très utile aux délégations, y compris la mienne, au moment des négociations. J'espère vivement que la Conférence du désarmement envisagera de faire établir le coût total des modèles institutionnels d'un traité sur les matières fissiles au cours de l'année à venir.

Deuxièmement, il est clair qu'il faut poursuivre les travaux pour élaborer les différents modèles d'un régime de vérification afin de déterminer comment ils pourraient fonctionner dans la pratique dans le cadre d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. J'espère vivement que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, dont l'Ambassadeur Langeland nous a rendu compte hier (voir A/C.1/73/PV.11), ainsi que les travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, seront pris en compte dans les discussions à Genève sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

J'encourage vivement mes collègues à examiner ces processus afin de tirer parti de leurs résultats pour appuyer les discussions sur un traité interdisant

la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Bien qu'il ne soit évidemment pas nécessaire que ce travail technique soit entrepris avant les négociations, il est tout aussi vrai qu'il pourrait l'être avant le début des négociations.

Enfin, au nom des membres du groupe préparatoire, je voudrais une fois de plus adresser mes remerciements les plus sincères, ainsi que ceux du groupe, aux nombreuses délégations présentes dans cette salle pour leur appui aux travaux du groupe préparatoire depuis sa création. Je tiens à remercier l'immense majorité des délégations qui, année après année, se déclarent fermement convaincues que le moment est venu de négocier un traité. J'espère que la Commission appuiera le projet de résolution de cette année sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, qui vise à accueillir favorablement le rapport du Groupe préparatoire et à présenter ses recommandations pour permettre son suivi à Genève.

Alors que se referme ce chapitre du débat portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles, je suis parfaitement convaincue du bien-fondé du travail de fond qui a été engagé. Toutefois, je suis également consciente de la nécessité de passer à la phase de négociation. Dans un contexte où la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires se poursuit dans certaines parties du monde et où nous assistons à l'expansion inquiétante de certains arsenaux, l'urgence que revêt ce traité ne fait aucun doute.

J'encourage toutes les délégations à étudier attentivement dans les mois à venir les travaux du groupe préparatoire et à réfléchir à la façon la plus efficace de progresser vers la réalisation d'un traité. J'encourage également la Commission à envisager d'autres solutions au cas où la volonté politique nécessaire pour engager des négociations ferait défaut.

Il est essentiel que nous ne laissions pas se perdre les progrès de fond réalisés et l'élan de ces dernières années. Nous devons au contraire préserver la teneur du rapport, ainsi que celle du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux de 2015, approfondir notre réflexion sur les voies possibles, notamment en étudiant des approches novatrices, telles que la proposition d'un accord-cadre.

J'exhorte tous les membres de la Commission à participer à ces discussions et je signale que le Canada

demeure fermement résolu à faciliter toutes les discussions qui pourront avoir lieu afin que l'objectif tant attendu d'un traité interdisant la production de matières fissiles soit atteint. Je remercie encore une fois la présidence de m'avoir donné la possibilité de faire un exposé devant la Commission aujourd'hui. J'attends avec intérêt les observations des délégations.

**Le Président par intérim** : Je remercie l'Ambassadrice Hulan de son exposé instructif.

Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin de donner la possibilité aux délégations d'avoir un échange interactif sur l'exposé que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance officieuse de questions et réponses.

*La séance, suspendue à 15 h 25, est reprise à 15 h 50.*

**Le Président par intérim** : Nous allons maintenant entendre les orateurs restants inscrits sur la liste évolutive pour le groupe de questions « Armes nucléaires ». Je rappelle aux délégations qu'il est prévu que nous achevions l'examen de ce groupe de questions cet après-midi. Il importe par conséquent que toutes les délégations respectent leur temps de parole de cinq minutes. La Commission continuera d'utiliser un signal sonore pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

**M. Rattray** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Communauté des Caraïbes (CARICOM) se réjouit de participer à ce débat consacré aux armes nucléaires.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

En tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et membres de la première région densément peuplée à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires, nous continuons de croire fermement à la nécessité de déployer d'urgence des efforts au niveau mondial afin d'atteindre l'objectif que constitue l'élimination totale des armes nucléaires. Outre leurs terribles conséquences sur le plan humanitaire, nous restons convaincus que les armes nucléaires vont à l'encontre de la conviction selon laquelle elles créent des environnements plus sûrs. Au contraire, ces armes augmentent les risques d'un affrontement militaire et d'une montée de l'instabilité.

C'est dans ce contexte que le rapport du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire (A/72/321) revêt plus d'importance encore. En plus des

réunions commémoratives spéciales qui ont eu lieu à l'occasion de la célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires (voir A/72/PV.112) et de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires (voir A/73/PV.8), nous avons assisté au lancement du nouveau cycle triennal de la Commission du désarmement des Nations Unies. En ce qui concerne les discussions qui auront lieu en 2019, nous sommes convaincus qu'il nous sera possible de progresser de manière significative vers la réalisation d'un consensus sur des recommandations concrètes en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Le rapport du Secrétaire général fait également état des progrès réalisés par les deux États dotés d'armes nucléaires détenteurs des arsenaux les plus importants, à savoir la mise en œuvre des réductions convenues dans le cadre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armes stratégiques offensives. Nous notons toutefois qu'en dépit de ces progrès, le Secrétaire général se montre prudent, estimant le nombre total d'armes nucléaires – déployées et non déployées – à encore plusieurs milliers.

Il convient également de souligner les mesures importantes prises par la Conférence du désarmement pour créer des organes subsidiaires chargés d'examiner les questions nouvelles et autres questions relatives à ses travaux de fond. Tout en nous félicitant de cette évolution, nous observons que la Conférence du désarmement n'a pas repris ses négociations et demeurons préoccupés par l'impasse persistante qui nuit depuis plusieurs décennies à son efficacité. Nous espérons que cette crainte sera sans fondement.

La CARICOM espère que la troisième session en 2019 du Comité préparatoire de la Conférence de 2020 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) aboutira à des résultats plus concrets. Cela serait conforme à l'engagement déclaré des États parties d'appliquer dans leur intégralité et de manière efficace la décision et la résolution adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, le document final de la Conférence d'examen de 2000 et les conclusions et recommandations relatives aux mesures de suivi de la Conférence d'examen de 2010, notamment le Plan d'action. Le TNP revêt tout autant d'importance qu'il y a 50 ans lorsqu'il est entré en vigueur. Nous attendons donc avec intérêt la Conférence d'examen de 2020 et exhortons les pays

qui ne sont pas encore parties au Traité à envisager d'y adhérer rapidement.

À l'instar d'autres délégations, nous nous félicitons du dialogue positif mis en place pour apaiser les tensions dans la péninsule coréenne et œuvrer à sa dénucléarisation. Nous appelons à de nouveaux progrès dans ce domaine et engageons les parties à continuer d'œuvrer en faveur d'un processus de dénucléarisation qui soit complet, vérifiable et irréversible.

Les mesures urgentes et efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a quelques années. C'est pourquoi la CARICOM se joint au Mouvement des pays non alignés pour demander que des mesures de suivi soient prises, conformément à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013. La convocation rapide d'une réunion de suivi constituerait un moyen efficace d'atteindre l'objectif escompté, sans préjudice des délibérations prévues dans le cadre de la Conférence.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue de faire partie intégrante du cadre juridique propice au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous attendons donc avec intérêt son entrée en vigueur rapide, conformément aux dispositions du Traité.

Cette année marque le premier anniversaire de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour la première fois en deux décennies, nous pouvons relever un élément concret dans le paysage du désarmement nucléaire. Le Traité joue un rôle d'appui important au dispositif mondial actuel en matière de sécurité nucléaire. Nous sommes fiers que plusieurs pays de la CARICOM aient signé le Traité, parmi lesquels Antigua-et-Barbuda, mon propre pays, la Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. En outre, le Guyana a été l'un des premiers pays à ratifier le Traité lorsqu'il a été ouvert à la signature en septembre dernier. En tant que fervent partisan du processus depuis le début, la CARICOM continue de jouer tout son rôle dans la promotion de l'entrée en vigueur rapide du Traité. Ce faisant, nous espérons que la division qui a caractérisé la négociation et l'adoption du Traité laissera place à une collaboration et une coopération renforcées en vue de sa pleine application. Nous continuerons d'œuvrer à cet objectif avec tous les partenaires, y compris ceux de la société civile.

La CARICOM se joint à l'appel lancé aux États non dotés d'armes nucléaires comme le nôtre pour que les États dotés d'armes nucléaires fournissent les garanties nécessaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. Cela demeure un impératif éthique, compte tenu en particulier du renforcement et de la modernisation des armes nucléaires existantes, de leurs vecteurs et des infrastructures connexes. Un instrument universel et juridiquement contraignant prévoyant des garanties de sécurité effectives, inconditionnelles, non discriminatoires et irrévocables doit être conclu.

Nous saluons le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui continue de jouer un rôle capital en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par son travail de vérification indépendant, l'AIEA joue un rôle central dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. En conséquence, la CARICOM continuera d'apporter son soutien à l'AIEA et renforcera sa coopération avec cette dernière. À ce propos, nous tenons à souligner que, plus tôt cette année, la Grenade est devenue le dernier des pays membres de la CARICOM à adhérer à l'Agence.

Pour terminer, la CARICOM exprime sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour son programme de désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun – un programme de désarmement*, qu'il a lancé en mai. Nous sommes particulièrement reconnaissants de la priorité accordée au désarmement nucléaire, et nous assurons le Secrétaire général de notre plein appui dans ses efforts pour faire progresser le programme de désarmement.

**M<sup>me</sup> Flores Liera** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Afrique du Sud et des Philippines au nom, respectivement, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/73/PV.11).

C'est avec une vive inquiétude que nous avons entendu ici même certains États accorder la priorité dans leurs doctrines militaires à la possession d'armes nucléaires, au recours à la menace et à l'emploi de telles armes. Bien que les arguments avancés visent à démontrer que le seuil d'utilisation des armes nucléaires a été relevé, ce seuil est considérablement abaissé par les critères de leur utilisation, les cyberattaques étant considérées comme pouvant être une cause et une justification de représailles nucléaires. Assurer la sécurité des États au moyen d'armes nucléaires et de moyens de dissuasion

est inacceptable et condamne l'humanité à vivre sous la menace permanente d'une catastrophe humanitaire aux conséquences incalculables. La situation mondiale en matière de sécurité ne saurait justifier l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Au contraire, la situation internationale souligne la nécessité de garantir l'élimination de ce type d'armes.

Le Mexique rejette catégoriquement toute tentative visant à influencer d'une manière ou d'une autre sur le désarmement nucléaire. Mon pays ne peut que déclarer, face à l'évolution des menaces et d'un paysage mondial incertain, qu'un système de sécurité mondial robuste s'impose. Toutefois, un tel système doit être équitable, aller dans le sens des intérêts de la société internationale - et pas seulement de quelques-uns - et doit reposer sur la coopération, le droit et le dialogue, et non sur les armes. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'ils ne peuvent négliger.

Le Mexique est pleinement attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au Traité de Tlatelolco, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment adopté. Nous disposons désormais d'un instrument qui, pour la première fois, interdit expressément les armes nucléaires et représente une contribution majeure au régime. Nous ne devons pas nous arrêter à l'objectif visant l'interdiction des armes nucléaires. Parce que le Traité vient en complément d'autres instruments, tels que le TNP, le TICE, ainsi que les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, nous disposons d'un dispositif solide nous permettant d'examiner les différents aspects des engagements internationaux qui ont été pris.

Tous les États doivent honorer de façon inconditionnelle leurs engagements et obligations au titre du TNP, une démarche que mon pays encouragera pendant le cycle d'examen du TNP en cours et les travaux du Comité préparatoire. Nous devons veiller à ce que cet état d'esprit prévale afin que les travaux de la Conférence d'examen du TNP soient couronnés de succès et qu'elle puisse ainsi parvenir à un accord sur un document final comportant des mesures concrètes pour l'ensemble des piliers du Traité. Nous devons reconnaître et évaluer les engagements et obligations contractés conformément au Traité, en particulier les dispositions de l'article VI et les conférences d'examen de 2000 et 2010. Les parties doivent mettre en œuvre sans condition l'ensemble des mesures qui ont forgé le TNP.

Mon pays réitère sa condamnation la plus ferme de tout essai nucléaire. Il est capital d'interdire et d'éliminer à jamais ces essais si l'on veut prévenir la prolifération nucléaire horizontale et verticale. Nous saluons le moratoire sur les essais nucléaires. Toutefois, cela ne pourra jamais se substituer au Traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons une fois encore les huit États dont la signature ou la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du TICE à adhérer sans condition au Traité. Pour ma délégation, les expériences sous-critiques et les simulations informatiques visant à actualiser ou perfectionner les arsenaux nucléaires existants, prétendument en conformité avec le Traité, sont également inacceptables.

En tant que défenseur et fondateur de la première zone exempte d'armes nucléaires, le Mexique juge indispensable de prendre à nouveau toutes les mesures nécessaires pour créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de progresser ensemble sur ce sujet particulièrement litigieux.

Ma délégation réaffirme son plein appui au Plan d'action global commun conclu entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un accord équitable pour toutes les parties intéressées. Nous nous félicitons également des résultats auxquels sont parvenues la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée lors du troisième sommet intercoréen, qui ouvrent la voie à un dialogue intercoréen, aux initiatives de dénucléarisation dans la péninsule coréenne et à d'autres mesures visant l'instauration d'une paix solide et durable dans la région.

Enfin, j'aimerais réitérer notre appui au Programme de désarmement du Secrétaire général. Comme l'a montré la table ronde qui s'est tenue il y a quelques jours, les problèmes de sécurité exigent une participation et un engagement accrus de la communauté internationale en faveur du désarmement. Le Programme vise à créer des espaces de dialogue dont les États doivent tirer parti, en particulier face au risque d'un recul des efforts mondiaux en la matière. Nous exhortons les États à considérer que le désarmement nucléaire comporte l'ensemble des mesures qui sauveront l'humanité.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/73/L.43 et A/C.1/73/L.44.

**M. Ray (Inde) (*parle en anglais*)** : L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

L'Inde est résolument attachée à l'objectif du désarmement nucléaire. Nous avons toujours joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre cet objectif. L'Inde a été le premier pays à demander l'interdiction des essais nucléaires, en 1954, et un traité non discriminatoire sur la non-prolifération des armes nucléaires, distinct de la non-dissémination, en 1965. En 1978, l'Inde a proposé des négociations sur une convention internationale qui interdirait la menace ou l'emploi des armes nucléaires. En 1988, l'Inde a présenté à l'Assemblée générale le plan d'action Rajiv Gandhi, qui offrait un cadre global pour un engagement assorti d'échéances en vue de l'élimination complète des armes nucléaires.

L'Inde reste attachée à un désarmement nucléaire universel, non-discriminatoire et vérifiable. Cet objectif peut être atteint grâce à un processus progressif reposant sur un engagement universel et un cadre multilatéral global et non discriminatoire. Il convient de rappeler que l'Inde a présenté à la Conférence du désarmement, en 2007, un document de travail sur le désarmement nucléaire, publié sous la cote CD/1816, contenant un certain nombre de propositions s'inscrivant dans un processus graduel qui reste pertinent. Nous réitérons donc notre appel à la réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires en faveur de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires, de la réduction du rôle dominant des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et de la négociation par les États dotés de l'arme nucléaire d'un accord global prévoyant le non-recours en premier aux armes nucléaires.

Comme les années précédentes, l'Inde présentera cette année, au nom de leurs auteurs, deux projets de résolution au titre de ce groupe de questions. Le premier, le projet de résolution A/C.1/73/L.44, intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », a été présenté pour la première fois en 1982 et fait partie des projets de résolution présentés de longue date en Première Commission. Il reflète notre conviction qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, négocié à la Conférence du désarmement, avec la participation de tous les États dotés de l'arme nucléaire,

contribuera au processus de délégitimation progressive des armes nucléaires.

Le deuxième, le projet de résolution A/C.1/73/L.43, intitulé « Réduction du danger nucléaire », souligne la nécessité de revoir les doctrines nucléaires et de prendre des mesures pour réduire le risque d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment par la levée de l'état d'alerte et le retrait des cibles des armes nucléaires.

Nous demandons aux États Membres d'appuyer ces deux projets de résolution, qui témoignent de notre attachement à l'objectif commun du désarmement nucléaire.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis demeurent à l'avant-garde des initiatives visant à prévenir la prolifération nucléaire et sont déterminés à réduire les stocks nucléaires de manière à renforcer la sécurité internationale. L'Histoire montre non seulement l'attachement indéfectible des États-Unis à l'objectif du désarmement nucléaire, mais aussi que les progrès sur ce front sont intrinsèquement liés au climat international en matière de sécurité. L'apaisement des rivalités de la guerre froide à la fin des années 80 et au début des années 90 a permis aux États-Unis et à la Russie de réduire considérablement leurs arsenaux, qui accusent aujourd'hui une baisse de 88 % par rapport au niveau le plus élevé atteint durant la guerre froide.

Malheureusement, le climat en matière de sécurité s'est considérablement détérioré ces dernières années. Plusieurs États dotés d'armes nucléaires modernisent et développent leurs capacités nucléaires. Les tensions et les conflits régionaux en Europe, en Asie et au Moyen-Orient persistent. Plusieurs traités fondamentaux en matière de maîtrise des armements sont mis à rude épreuve en raison du non-respect par des États parties clefs de leurs obligations. En ce qui concerne les armes nucléaires en particulier, la violation continue par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est inacceptable et crée une situation intolérable. Il convient de s'attaquer à ces symptômes sous-jacents si nous voulons pouvoir prendre de nouvelles mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, comme le prévoit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

C'est la raison pour laquelle les États-Unis préconisent une démarche tendant à réunir les conditions d'un désarmement nucléaire. Les États doivent avoir des

attentes réalistes quant à ce qui peut être accompli en matière de désarmement nucléaire à un moment donné et dans des circonstances données, et ils doivent d'abord œuvrer de concert afin de relever les défis fondamentaux qui soulignent la nécessité de la dissuasion nucléaire. Nous invitons tous les États à se joindre à nous dans ce dialogue, en particulier alors que nous progressons dans le processus d'examen du TNP en amont de la Conférence d'examen du TNP en 2020.

Bien que le climat général soit sans contexte difficile, il y a lieu d'être optimiste. Les États-Unis et la Russie ont tous deux respecté les limites principales du Nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques lorsqu'il est entré en vigueur le 5 février, fixant pour chaque pays un plafond de 1 550 ogives déployées et 800 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés à partir de sous-marins et bombardiers lourds. Il s'agit du niveau le plus bas de ces systèmes depuis le début de la guerre froide. Les États-Unis demeurent résolus à mettre pleinement en œuvre le Traité.

En outre, en ce qui concerne la Corée du Nord, nous gardons l'espoir que des progrès seront accomplis sur la base de nos récentes discussions avec la République populaire démocratique de Corée. Il est important que tous les États maintiennent la pression sur Pyongyang jusqu'à ce que nous parvenions à la dénucléarisation définitive et pleinement vérifiée de la Corée du Nord.

Ces exemples justifient la démarche consistant à réunir les conditions d'un désarmement nucléaire, ce qui suppose que l'on prenne de mesures méthodiques tenant compte du climat international en matière de sécurité, tout en soulignant également la nécessité de dispositions de vérification garantissant le respect des dispositions. Elles contrastent aussi fortement avec la démarche adoptée par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui va directement à la solution envisagée d'un désarmement nucléaire total sans faire le difficile travail nécessaire pour atteindre ce résultat. Il ne contient aucune disposition en matière de vérification et ne reconnaît pas le rôle important que joue la dissuasion nucléaire dans la protection de la sécurité internationale. Il renonce à la démarche délibérée qui nous a valu bien des succès en matière de désarmement nucléaire, au profit du raccourci et de l'opportunisme politique. Et cette démarche ne nous rapproche pas de l'élimination des armes nucléaires, mais contribue au contraire à accroître les divisions politiques au sein de

cette instance et d'autres instances traitant de la non-prolifération et du désarmement, rendant plus difficiles les initiatives futures en faveur du désarmement.

Les États-Unis sont prêts à œuvrer avec tous les États à la réalisation de l'objectif à long terme de la paix et de la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. La démarche consistant à réunir les conditions du désarmement nucléaire n'est que la reconnaissance du fait que, pour atteindre cet objectif, nous devons nous efforcer de remédier aux circonstances qui rendent actuellement nécessaire la dissuasion nucléaire. C'est un travail auquel tous les États peuvent et doivent participer. Le rôle historique de premier plan joué par les États-Unis a contribué à faire accepter les efforts de désarmement. Notre volonté de parvenir à des progrès dans ce domaine est inébranlable et permanente. Nous sommes déterminés à travailler avec cette instance afin de parvenir ensemble à relever nos défis communs, l'objectif étant de contribuer à l'avènement d'un monde plus sûr et plus prospère.

**M. Carrillo Gómez** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La République du Paraguay est éprise de paix et respecte les principes du droit international dans la conduite de ses relations internationales. L'interdiction des armes de destruction massive est une norme constitutionnelle au Paraguay. La délégation paraguayenne a été l'une des premières à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui fait actuellement l'objet d'un examen législatif - la procédure constitutionnelle précédant son approbation et sa ratification. La délégation paraguayenne a suivi de près les initiatives de la Première Commission en vue de l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, convaincue que l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires sont des conditions nécessaires pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La menace ou l'emploi d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires constitue un crime contre l'humanité, viole le droit international et le droit international humanitaire, ainsi que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Paraguay se félicite de la suspension de ses essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée et de l'amorce d'un dialogue sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures immédiates et urgentes pour réduire le risque lié à l'emploi d'armes nucléaires, y compris leur emploi accidentel ou non intentionnel. La délégation paraguayenne appelle une

fois de plus les États dotés d'armes nucléaires à retirer leurs déclarations interprétatives des Protocoles au Traité de Tlatelolco.

Le Paraguay s'efforce de parvenir à un désarmement nucléaire transparent, irréversible, vérifiable et juridiquement contraignant pour tous les États, et appelle à l'universalisation et au respect des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que les traités et instruments internationaux portant créant de zones exemptes d'armes nucléaires.

La République du Paraguay appelle tous les États à s'abstenir de tout acte contraire aux buts et principes de ces traités et instruments internationaux. Les négociations bilatérales ne peuvent se substituer aux négociations multilatérales visant à parvenir au désarmement nucléaire sous tous ses aspects. La délégation paraguayenne a suivi de près les sessions du Comité préparatoire de 2020 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP.

Les ressources consacrées à la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires doivent contribuer aux efforts visant à atteindre les objectifs du développement durable.

La délégation paraguayenne encourage l'élaboration d'un programme de travail qui élargira progressivement les zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient.

Ma délégation tient à souligner qu'au cours de l'année écoulée, le Gouvernement paraguayen a demandé et dirigé deux visites du Comité de lutte contre le terrorisme au Paraguay afin de vérifier in situ les efforts déployés par le pays pour se conformer à la réglementation internationale en matière de lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects, ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, notamment dans les zones frontalières. En outre, nous avons reçu la visite officielle d'experts du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains pour faciliter la mise en œuvre de la politique de sanctions financières du Conseil de sécurité. De même, le Paraguay a signé le code de conduite visant l'instauration d'un

monde exempt d'armes nucléaires, proposé par la délégation kazakhe.

Enfin, le Paraguay a fait figurer dans son système juridique national un amendement au protocole relatif aux petites quantités de matières à l'accord de garanties entre la République du Paraguay et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'application des garanties liées au Traité de Tlatelolco et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui prévoit la notification à l'AIEA, en temps voulu, de la détention de matières nucléaires et du contrôle des installations nucléaires sous juridiction paraguayenne.

**M<sup>me</sup> Dallafior** (Suisse) : Préserver et renforcer l'ordre international fondé sur un ensemble de règles est une priorité pour la Suisse. Cela vaut autant pour les efforts déployés en matière de non-prolifération que de désarmement nucléaires.

S'agissant des défis liés à la non-prolifération, le Plan d'action global commun constitue un élément essentiel du régime de non-prolifération. Nous notons avec satisfaction que tous les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) confirment que l'Iran s'acquitte intégralement de ses obligations. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les conséquences potentielles du retrait américain de cet instrument. Ma délégation encourage toutes les parties à continuer d'honorer pleinement leurs obligations et à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre des objectifs de l'accord.

Concernant la Corée, nous nous félicitons des évolutions positives que connaît la péninsule. Il ne peut s'agir là que d'avancées initiales. Nous encourageons la poursuite des efforts visant la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Ma délégation est convaincue que les institutions et mécanismes multilatéraux pertinents ont un rôle clef à jouer dans le processus de dénucléarisation, en particulier l'AIEA et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Sur ce dernier point, nous réitérons nos encouragements à la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi qu'à réintégrer le TNP en tant qu'État non nucléaire. Nous sommes prêts à soutenir tout effort diplomatique visant à parvenir à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

Concernant le désarmement nucléaire, nous observons des tendances inquiétantes qui pourraient affaiblir l'ordre international fondé sur un ensemble

de règles. Les réductions des armes nucléaires, considérables par le passé, sont aujourd'hui au point mort. Les arsenaux nucléaires font l'objet d'une modernisation soutenue. Certains engagements relatifs au désarmement pris au titre du TNP, notamment résultant de Conférences d'examen, ne sont pas mis en œuvre, et certains États dotés semblent remettre en question certaines de leurs obligations en matière de désarmement. De plus, nous sommes préoccupés par la tendance à soumettre la poursuite du désarmement nucléaire à de nouvelles conditions préalables infondées. Dans le contexte politique actuel, il faut au contraire redoubler d'efforts pour avancer. Aussi, pour ce qui est du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, nous appelons toutes les parties à résoudre les préoccupations mutuelles par la voie diplomatique.

Les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi de l'arme nucléaire soulignent la nécessité de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a relevé dans le Programme de désarmement, une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais avoir lieu. À cet égard, nous tenons à rappeler qu'il est difficile d'imaginer comment l'emploi de l'arme nucléaire pourrait être conforme aux exigences du droit international, en particulier à celles du droit international humanitaire.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire, et possible, de progresser sur un certain nombre de questions. Ainsi, nous encourageons un débat sur la réduction des risques nucléaires. Nous jugeons important de réduire la disponibilité opérationnelle, comme le propose le Groupe de la levée de l'état d'alerte, et encourageons tous les États à soutenir les efforts déployés à cet effet. Nous estimons par ailleurs que les domaines de la vérification et de la transparence se prêtent à un engagement constructif dans l'optique de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

Il est important que celle-ci débouche sur un résultat positif afin de garantir la solidité et la durabilité du TNP. À cet effet, nous devons surmonter la polarisation et faire en sorte que les États dotés et non dotés travaillent à un objectif commun. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence de 2020, il est essentiel de mener des réflexions collectives et inclusives sur la manière d'obtenir des résultats concrets, et ce dans les trois piliers du TNP. Avec les deux présidences désignées, nous sommes entre de bonnes mains pour réaliser cet objectif.

Il y a un an, ici à New York, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été ouvert à la signature. Bien que la Suisse reconnaisse que cet instrument a une certaine valeur, elle a décidé de ne pas y adhérer à ce stade. Il subsiste à nos yeux plusieurs questions en suspens concernant certaines de ses dispositions, notamment celle de savoir si le Traité renforcera réellement l'architecture multilatérale de non-prolifération et de désarmement et s'il fera avancer de façon constructive la mise en œuvre de l'article VI du TNP. La Suisse participera en tant qu'État observateur aux futures conférences du Traité, et suivra de près comment ses dispositions sont mises en œuvre et interprétées.

**M<sup>me</sup> McCarney** (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que le Canada s'associe à la déclaration faite hier par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe de pays et à celle faite hier par la représentante des Philippines au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/73/PV.11).

L'ordre international fondé sur des règles est le fondement de notre sécurité et de notre prospérité collectives. Il dure depuis plus de sept décennies, malgré les nombreuses menaces et les nombreux défis auxquels il a dû faire face pendant cette période. Le Canada accorde la priorité à la promotion de la paix et de la stabilité, tout en collaborant avec ses partenaires interrégionaux pour maintenir cet ordre fondé sur des règles. À cet égard, le travail que nous menons actuellement pour faire progresser la non-prolifération et le désarmement nucléaires est essentiel. Nous sommes conscients des défis auxquels nous sommes actuellement confrontés, lesquels suscitent de vives préoccupations, exacerbent les tensions entre les États dotés d'armes nucléaires et accentuent la polarisation au sein de la communauté internationale.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Bien que le Canada salue l'apaisement récent des tensions dans la péninsule coréenne et soutienne la poursuite du dialogue, nous remarquons que des risques importants pour la sécurité subsistent. En particulier, la Corée du Nord n'a pas encore pris de mesures significatives pour démanteler ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Jusqu'à ce que de telles mesures soient prises, nous devons continuer de mettre rigoureusement en œuvre le régime de sanctions mondial contre la Corée du Nord, combattre ses réseaux de prolifération et tracer une voie crédible

pour faire de la péninsule coréenne une zone stable, sûre et exempte d'armes nucléaires.

Le Canada demeure également préoccupé par les ambitions nucléaires à long terme de l'Iran, mais est d'avis que le Plan d'action global conjoint constitue une mesure importante qui permet de restreindre tout programme nucléaire grâce à des vérifications effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En dépit des difficultés actuelles, le Canada demeure mobilisé en vue de déterminer une approche concrète pour aller de l'avant. Nous ne pouvons pas laisser se poursuivre l'érosion des normes de matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, lesquelles sont fondées sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en raison des conséquences déstabilisatrices que cela aurait pour la paix et la sécurité internationales.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Une étape clef sur cette voie est la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est essentiel pour combler le fossé entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires et atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le récent groupe préparatoire du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et les consultations informelles connexes ont renforcé la valeur critique d'un tel traité, et nous espérons que le rapport final consensuel du groupe, sur lequel nous venons d'être informés, éclairera les débats et décisions futurs de la Conférence du désarmement. Le Canada est prêt à collaborer avec tous les États Membres pour tirer parti de l'appui quasi universel qui a été exprimé en faveur de la réalisation de progrès sur la voie d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le cadre juridique international de non-prolifération est renforcé par des instruments qui renforcent la sécurité nucléaire. En décembre 2017, le Canada a coorganisé un événement pour marquer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. L'universalisation de tous ces instruments est essentielle pour prévenir le terrorisme nucléaire.

Enfin, le Canada reste axé sur une approche pratique et inclusive de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il s'agit notamment de faire progresser la réalisation d'un traité sur l'arrêt de la production

de matières fissiles, de renforcer les capacités mondiales pour relever les défis techniques de la vérification du désarmement nucléaire et de renforcer la sécurité nucléaire.

**M. Kang Myong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La paix et la stabilité sont arrivées dans la péninsule coréenne, qui traversait une grave crise nucléaire. Au début de cette année, une nouvelle tendance à la détente s'est dessinée dans la péninsule coréenne, grâce aux initiatives proactives et aux efforts pacifiques du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Cette évolution a une influence positive sur les progrès vers la stabilité en Asie du Nord-Est et dans la région Asie-Pacifique.

Fermement décidés à mettre un terme à cet affrontement historique et à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne, nous avons fait des propositions très volontaristes pour la création d'une région de paix et la dénucléarisation de la péninsule, et avons consenti des efforts sincères à cette fin. En avril, la République populaire démocratique de Corée a pris l'initiative de mettre fin aux essais nucléaires et intercontinentaux de roquettes balistiques et de démanteler de façon irréversible les sites d'essais nucléaires.

Plus récemment, la République populaire démocratique de Corée a accepté de fermer définitivement le polygone d'essai et la rampe de lancement de roquettes de Dongchang-ri, avec la participation d'experts des pays concernés, et s'est déclarée disposée à prendre des mesures supplémentaires, telles que la destruction permanente de l'installation nucléaire de Yongbyon, si les États-Unis prennent les mesures voulues conformément à la déclaration conjointe du 12 juin. L'arrêt des essais nucléaires est un processus important pour le désarmement nucléaire mondial, et les mesures proactives prises par la République populaire démocratique de Corée constituent une contribution importante aux efforts internationaux de désarmement nucléaire.

Le sommet historique entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée s'est tenu à Singapour le 12 juin, au milieu de l'intérêt et des attentes sans précédent du monde entier. Lors de ce sommet, les deux pays se sont engagés à établir de nouvelles relations, à instaurer un régime de paix durable et stable et à parvenir à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Le sommet de Singapour a montré au monde que même les pays qui entretiennent depuis longtemps des relations hostiles peuvent résoudre les

problèmes de paix et de sécurité régionaux et mondiaux par le dialogue et la négociation.

Pour garantir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, il faut mettre fin à l'hostilité qui caractérise les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis depuis plus d'un demi-siècle et établir de nouvelles relations sur la base de la confiance mutuelle et de la coexistence pacifique. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour parvenir à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, nous devons privilégier le renforcement de la confiance, en vue de dissiper la profonde méfiance qui existe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Le processus de consolidation de la paix dans la péninsule coréenne en est encore à ses débuts. La République populaire démocratique de Corée reste fermement décidée à mettre en œuvre la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis de manière responsable et de bonne foi. Le moyen le plus rapide et le plus fiable de mettre en œuvre avec succès les dispositions de cette déclaration conjointe est d'adopter une approche progressive pour résoudre les problèmes un par un, en commençant par ce qui est possible, tout en donnant la priorité à l'instauration de la confiance et en assurant la paix et la sécurité.

La République populaire démocratique de Corée continue d'appuyer systématiquement la dénucléarisation de la péninsule coréenne et l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde. Le Camarade Kim Jong Un, Président de la Commission des affaires publiques de la République populaire démocratique de Corée, a déclaré que nous sommes fermement déterminés à éliminer complètement de la péninsule coréenne le danger du conflit armé et de l'horreur de la guerre et d'en faire une zone pacifique exempte d'armes et de menaces nucléaires. La République populaire démocratique de Corée facilitera les contacts étroits et le dialogue avec la communauté internationale pour préserver la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans le monde.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.4.

**M. Amil** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le consensus international dégagé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour poursuivre systématiquement le

désarmement nucléaire s'effondre. Au fur et à mesure que l'environnement sécuritaire international et régional se détériore, l'objectif du désarmement nucléaire semble encore plus difficile à atteindre. La principale raison en est que les États dotés d'armes nucléaires n'ont fait aucun progrès pour s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, tout en déplaçant constamment les objectifs vers des mesures supplémentaires de non-prolifération. La situation est encore aggravée par la pratique du « deux poids, deux mesures » dans l'application des normes de non-prolifération, pour des raisons d'opportunisme politique et d'avantages économiques. Ces mesures discriminatoires mettent en danger la stabilité stratégique dans la région de l'Asie du Sud et au-delà.

La Conférence du désarmement est un élément essentiel et indispensable du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. C'est l'unique instance multilatérale de négociations en matière de désarmement. Malheureusement, elle n'a pas répondu aux attentes que suscitait sa raison d'être, à savoir le désarmement nucléaire. Il n'a fallu que peu de temps pour que la frustration découlant de la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire ne déborde, donnant naissance à une initiative lancée en dehors de la Conférence du désarmement pour interdire les armes nucléaires. Cette initiative a échoué parce qu'elle n'a pas tenu compte des considérations fondamentales de sécurité qui sous-tendent le désarmement nucléaire. Si nous comprenons le sentiment de déception qui a motivé celles et ceux qui l'ont proposée, cela nous a seulement amenés à conclure que le lancement de telles initiatives en dehors de la Conférence, sur une base non consensuelle et sans la participation de l'ensemble des principales parties prenantes, aussi bien intentionnées et justifiées soient-elles, ne conduirait à aucun changement réel.

Pour promouvoir un programme de désarmement global, un ordre international fondé sur des règles, équitable et non discriminatoire doit être mis en place, premièrement en répondant aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité; deuxièmement, en limitant et en réduisant les stocks d'armes classiques; troisièmement, en renforçant le régime de non-prolifération en évitant le deux poids, deux mesures et en prenant des mesures équitables et non discriminatoires; et quatrièmement, en donnant des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires.

Tout traité de maîtrise des armements, de non-prolifération ou de désarmement qui n'aboutirait pas à

une sécurité non diminuée pour tous les États serait un échec, comme en témoigne l'incapacité à démarrer des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Un traité qui n'aboutirait qu'à l'interdiction de la production future de matières fissiles compromettrait la sécurité du Pakistan et n'apporterait aucune valeur ajoutée à la cause du désarmement nucléaire.

Comme il l'avait déjà fait à l'égard du Groupe d'experts gouvernementaux créé en 2014, un groupe peu judicieux, le Pakistan a de nouveau choisi de ne pas participer au prétendu Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. La composition limitée et incomplète de ce groupe d'experts, ainsi que sa genèse conflictuelle, son mandat restrictif et sa base de travail partielle ne lui permettent pas de s'acquitter de la tâche qu'on attend de lui. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les conclusions ou recommandations formulées par ce groupe d'experts.

Le Pakistan demeure attaché à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, de façon universelle, vérifiable et non discriminatoire. Comme l'Assemblée l'a reconnu à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'objectif de ce processus devrait être d'assurer une sécurité non diminuée au niveau d'armement et de forces militaires le plus bas possible. Un monde exempt d'armes nucléaires serait moins stable et moins sûr si certains pays possédaient des capacités militaires classiques disproportionnées et excessives. Le désarmement nucléaire doit donc être poursuivi de manière globale et holistique, conformément aux principes convenus à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ma délégation se félicite vivement du succès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de convenir de l'ordre du jour et des objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue l'année dernière. Le succès de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait un pas important vers la relance du consensus mondial sur le désarmement général et complet, tout en prenant en compte les préoccupations de sécurité de tous les États.

La question des garanties de sécurité négatives est à l'ordre du jour international depuis plus d'un demi-siècle. Dans l'attente du désarmement nucléaire, il convient de réaliser l'aspiration sincère et de longue

date des États non dotés d'armes nucléaires à recevoir des garanties contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires. Le Pakistan estime que cette question peut déjà faire l'objet de négociations à la Conférence du désarmement.

À la présente session, le Pakistan présentera son projet de résolution traditionnel intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes » (A/C.1/73/L.4), au nom d'un grand nombre des États qui l'ont parrainé. Nous attendons avec intérêt son adoption avec le plus large soutien possible.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/73/L.1 et A/C.1/73/L.2.

**M. Hassan (Égypte) (parle en anglais)** : L'Égypte s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, de l'Égypte, du Maroc et de l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, respectivement (voir A/C.1/73/PV.11), et souhaite faire les observations suivantes.

L'Égypte exprime un fois encore ses craintes face à la grave menace que représente pour l'humanité la persistance des armes nucléaires et souligne à nouveau que l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires constitue la seule garantie contre leur prolifération, leur emploi ou la menace de leur emploi. Les arguments qui posent des conditions préalables à la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire ne conduiront qu'à des contre-arguments qui rendront les engagements en matière de non-prolifération dépendants de conditions similaires. Le résultat inévitable de ce cercle vicieux de retrait des obligations précédemment négociées est l'effondrement de l'ensemble du régime.

L'impasse dans laquelle se trouve depuis des décennies la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, ainsi que d'innombrables résolutions similaires, mine la crédibilité et la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération et des normes multilatérales, ainsi que l'état de droit au niveau international. Cette impasse est l'une des causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité dans une région qui souffre déjà de conflits militaires chroniques et de

courses aux armements, compte tenu en particulier de la propagation sans précédent de la violence et du terrorisme, y compris l'utilisation effective des armes de destruction massive ces dernières années.

Il est grand temps que l'ONU prenne des mesures sérieuses et concrètes pour mettre en œuvre ces résolutions dans le cadre d'un processus institutionnel ouvert à tous. Malheureusement, les précédentes tentatives de lancer de telles négociations en dehors de l'ONU ont été bloquées, en raison du manque de volonté politique de certains États qui ne sont pas conscients de la gravité de la détérioration des conditions de sécurité dans la région ni des inévitables conséquences catastrophiques de cette situation.

Les arguments selon lesquels il existe une relation séquentielle ou mutuellement exclusive entre le désarmement, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part, sont vains. Ces arguments créent une dichotomie trompeuse. Comme l'a déclaré à juste titre la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, réaliser la paix par le désarmement ne consiste pas à attendre que la situation idéale en matière de sécurité se présente, et nous devons déployer les efforts pertinents de manière active et simultanée.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (A/72/340), ainsi que du programme du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Ces deux documents soulignent clairement l'appui international continu à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que la nécessité urgente d'agir. Nous nous félicitons également que le Secrétaire général reste disposé à collaborer avec les États de la région, et nous comptons sur ses bons offices et sur son pouvoir fédérateur pour remédier à cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

C'est dans ce contexte que le Groupe des États arabes a présenté le projet de décision A/C.1/73/L.22 sur la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base du consensus et d'accords librement conclus. Au niveau global, ce processus servirait de plateforme pour relever tous les défis régionaux en matière de désarmement et de non-prolifération et pour mettre en place un cadre de sécurité régionale solide, propice à une paix durable et à la sécurité collective grâce au dialogue et à la diplomatie. En outre, le lancement de

ce processus contribuerait à régler l'une des questions les plus urgentes dans le contexte de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous comptons sur tous les États Membres pour appuyer cette initiative, ainsi que les deux autres projets de résolution annuels, respectivement sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (A/C.1/73/L.1), projet de résolution adopté chaque année par consensus, et sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (A/C.1/73/L.2). Nous considérons cet appui comme une preuve de la volonté des États Membres de réaliser la sécurité collective et d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

**M. Pildegovičs** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à assurer le Président de l'entière coopération de la délégation lettone.

La Lettonie s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et à la celle prononcée par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/72/PV.11). Je souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

La Lettonie demeure attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), une réalisation majeure en matière de sécurité internationale, demeure la pierre angulaire des efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement. En conséquence, à l'approche de la Conférence d'examen du TNP, il nous incombe de défendre et de protéger le TNP, de promouvoir son universalisation et de renforcer sa mise en œuvre. Alors que nous commémorons le cinquantième anniversaire du TNP, la communauté mondiale reste confrontée à des problèmes de sécurité complexes qui ne peuvent être réglés de manière purement unilatérale. Une approche multilatérale solide et unifiée est plus que jamais nécessaire. Les États dotés ou non d'armes nucléaires doivent adhérer à cette démarche.

La Lettonie est fermement convaincue que la voie à suivre est une approche progressive pour un désarmement nucléaire continu. Nous ne pouvons éluder les réalités actuelles. Les initiatives de désarmement nucléaire doivent prendre en compte le contexte général de la sécurité ainsi que la stabilité stratégique. À cet égard, les éléments constitutifs énoncés dans le Plan d'action du TNP de 2010 sont plus pertinents que jamais. Une mise en œuvre complète et concrète de ce plan est la voie à suivre.

Il reste beaucoup à faire. L'approche par étapes repose sur un engagement total et constructif de toutes les parties. Nous devons donc réexaminer nos engagements en matière de désarmement et de non-prolifération et prendre des mesures pour les mettre en œuvre. L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle pour réaliser le désarmement nucléaire mondial et la non-prolifération. La Lettonie appelle de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux cités à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité. Le lancement de négociations à la Conférence du désarmement sur la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est une autre nécessité de longue date. Le renforcement du système multilatéral de vérification du désarmement nucléaire constitue une avancée supplémentaire vers la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le renforcement de l'ordre international basé sur des règles est indispensable pour assurer la sécurité internationale. La Lettonie contribue à cet objectif en assurant la présidence du Groupe des fournisseurs nucléaires cette année. Le Groupe contribue considérablement à la mise en œuvre des engagements en matière de non-prolifération contractés au titre du TNP.

La Lettonie appuie fermement les efforts diplomatiques en cours en vue de trouver une solution pacifique à la question du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Nous saluons la décision de la République populaire démocratique de Corée de suspendre ses essais nucléaires et de missiles balistiques. Cependant, une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée est nécessaire pour garantir une paix durable sur la péninsule coréenne. En conséquence, dans l'attente de progrès réels et vérifiables, la Lettonie continuera d'appuyer l'application des sanctions en vigueur. La Lettonie exhorte la République populaire démocratique de Corée à honorer de nouveau pleinement et promptement ses obligations internationales, notamment en vertu du TNP et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

De fait, l'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des obligations en matière de non-prolifération au titre du TNP, notamment le troisième pilier, sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, je réitère l'appui de la Lettonie au travail exhaustif

qu'accomplit l'Agence en matière de supervision et de vérification des activités menées en Iran.

Il est capital que les engagements en matière de désarmement et de non-prolifération pris en vertu des traités existants soient honorés. À cet égard, nous demandons instamment à la Russie de répondre aux préoccupations relatives à son application du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de collaborer de manière constructive avec les États-Unis à cet égard. La protection du Traité est capitale pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

La Lettonie demeure par ailleurs profondément préoccupée par le fait que la Russie continue de violer les dispositions principales du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au TNP. Ces actes compromettent nos efforts collectifs en matière de non-prolifération nucléaire et pourraient avoir une incidence à long terme en érodant la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

**M<sup>me</sup> Yeo** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter vos collègues de leur élection au Bureau de la Première Commission.

Singapour souscrit à la déclaration prononcée par la représentante de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.11).

La Charte des Nations Unies décrit les engagements pris par les pays pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Le désarmement et la non-prolifération sont donc au cœur de notre action ici à l'ONU et indispensables à l'édification d'un avenir commun stable.

Singapour est encouragée par les événements récents tendant à apaiser les tensions sur la péninsule coréenne. Nous avons été honorés de jouer notre rôle à l'appui des efforts visant à promouvoir la paix sur la péninsule coréenne en accueillant le 12 juin le sommet entre le Président des États-Unis, Donald Trump, et le Président de la Commission des affaires publiques de la République populaire démocratique de Corée, Kim Jong Un. Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et toutes les parties concernées en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables sur une péninsule coréenne dénucléarisée. Nous exhortons toutes les parties à continuer de participer au dialogue et à honorer

leurs obligations internationales en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme il est indiqué dans le programme de désarmement du Secrétaire général, il est urgent de relancer un dialogue constructif et de prendre des mesures concrètes pour faire cesser l'utilisation et les essais d'armes nucléaires.

Premièrement, en tant que communauté mondiale, nous devons protéger et renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et œuvrer à son universalisation. Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Après la deuxième session du Comité préparatoire, qui s'est tenue cette année, il reste une division nette entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés. Nous espérons que tous les pays continueront de coopérer de manière approfondie afin de rapprocher leurs positions à l'approche de la Conférence d'examen de 2020.

Deuxièmement, nous réitérons notre opinion de longue date, à savoir qu'il existe de multiples moyens de débarrasser le monde des armes nucléaires. Dans ce contexte, nous estimons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doit être amené à jouer un rôle réaliste et complémentaire dans le cadre de l'architecture de désarmement existante. Le Secrétaire général a déclaré que les frustrations et préoccupations sous-jacentes relatives au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doivent être reconnues et prises en compte. Des progrès véritables ne seront accomplis que lorsque toutes les parties concernées participeront à ces efforts. Nous accueillons donc avec satisfaction l'engagement du Secrétaire général à intensifier les efforts visant à faciliter le dialogue entre les États Membres pour trouver un terrain d'entente.

Troisièmement, tous les pays doivent signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier les États visés à l'annexe 2. Son entrée en vigueur n'a que trop tardé. Singapour accueille avec satisfaction la signature du Traité par les Tuvalu et sa ratification par la Thaïlande cette année. Nous exhortons tous les États qui ont déjà signé et ratifié le TICE de s'abstenir de toute mesure contraire à l'objet et au but du Traité dans l'attente de son entrée en vigueur.

Quatrièmement, nous devons continuer de créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Singapour réaffirme son attachement au Traité portant création de la

zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Elle continuera de collaborer étroitement avec les États dotés d'armes nucléaires afin de régler les questions en suspens et de travailler à la signature et à la ratification collectives et sans réserve par les États dotés d'armes nucléaires du Protocole au Traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Cinquièmement, nous devons appuyer les autres initiatives qui contribuent à la non-prolifération nucléaire, notamment l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP). Singapour est attachée à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et à activités liés aux exercices organisés par roulement dans la région Asie-Pacifique. Nous avons accueilli l'exercice Deep Sabre en 2016 et la réunion du Groupe d'experts opérationnels en 2017. Cette année, nous avons aussi participé à la réunion politique de haut niveau de l'Initiative et à celle du Groupe d'experts opérationnels à Paris au mois de mai, ainsi qu'à l'exercice Bouclier du Pacifique à Yokosuka en juillet.

Nous ne devons pas permettre que les dynamiques géopolitiques complexes d'aujourd'hui sapent les possibilités de discussions constructives et de coopération pratique. Pour reprendre ce qu'a dit le Secrétaire général, la menace que les armes nucléaires font poser sur l'existence de l'humanité doit nous pousser à prendre des mesures décisives pour les éliminer complètement. Singapour attend avec intérêt de travailler avec tout le monde pour atteindre cet objectif.

**M. Prieto** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou s'associe à la déclaration faite la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

Depuis 1959, les efforts conjoints visant à éliminer toutes les armes nucléaires ont figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et bénéficié de l'appui ferme de la majorité des États. Toutefois, la réalité nous pousse à nous pencher sur le paradoxe qui existe entre la préoccupation mondiale croissante au sujet des incidences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'une seule arme nucléaire, sans parler d'une guerre régionale ou mondiale, étant donné les programmes de modernisation des arsenaux des États dotés d'armes nucléaires, et de l'existence de quelque 15 000 armes nucléaires dans le monde.

Le Pérou est attaché aux régimes de non-prolifération et plaide pour l'universalisation des instruments conçus pour interdire les armes de destruction massive

en vue d'atteindre notre objectif ultime, qui est le désarmement général et complet. En tant qu'État Membre de l'ONU, nous trouvons inexplicable que persistent une dépendance aux armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité, et un gaspillage des ressources économiques et humaines dans les programmes de production, d'entretien et de modernisation d'armes nucléaires, ce qui doit nous inciter à redéfinir les mécanismes et les mesures en vigueur pour échapper à ce piège.

Le Pérou considère que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une grave violation du droit international, y compris du droit international humanitaire. L'unique garantie contre la grave menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité c'est, selon nous, l'impérieuse nécessité de leur interdiction et de leur élimination totale.

C'est la raison pour laquelle en septembre 2007, mon pays a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un instrument juridiquement contraignant qui interdit la mise au point, la promotion, la fabrication et le transfert de ces armes dévastatrices. Nous avons été l'un des premiers États à souscrire à ce Traité, car nous considérons que les conséquences de l'utilisation de ces armes sont catastrophiques, transcendent les frontières nationales et nuisent gravement à l'environnement, au développement socioéconomique, à l'économie mondiale, à la sécurité alimentaire, à la santé des générations actuelles et futures et, surtout à la survie humaine.

À cet égard, nous devons d'urgence redoubler d'efforts pour atténuer les risques que posent les armes nucléaires, réduire l'existence de tous ces types d'armes, garantir leur non-utilisation, réduire leur rôle et leur importance dans les concepts, doctrines et politiques militaires, limiter la mise au point de nouveaux types d'armes de pointe, assurer une plus grande transparence des programmes d'armes nucléaires et prendre des mesures pour générer la confiance mutuelle.

Nous observons avec une profonde préoccupation ces dernières années les défis et les violations subis par les régimes de non-prolifération, en particulier d'armes nucléaires. Nous sommes préoccupés par la menace que représentent les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous soulignons que ces programmes nord-coréens et les activités connexes doivent être abandonnés de façon complète, vérifiable et irréversible.

Pour terminer, le Pérou réitère encore une fois sa conviction qu'il importe que nous nous engagions résolument dans une voie offrant des garanties juridiques internationales qui règlent le principe de sécurité collective, ce qui requiert nécessairement le succès du désarmement nucléaire. À cet égard, le Pérou voudrait réaffirmer sa disposition, en tant que pays fermement attaché à la paix et à la sécurité internationales, à continuer de promouvoir toutes les mesures et actions nécessaires qui ont pour objectif l'obligation juridiquement contraignante de ne pas posséder d'armes nucléaires et de les éliminer partout dans le monde dans les plus brefs délais.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Camejo** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons pleinement la déclaration faite la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

Cuba partage la préoccupation profonde exprimée quant à l'existence d'armes nucléaires. Le nombre d'ogives nucléaires déployées dans le monde est plus que suffisant pour détruire plusieurs fois la civilisation et toute vie sur Terre. Le peu de progrès enregistrés dans le désarmement nucléaire et l'absence d'engagement de certains États dotés de l'arme nucléaire, y compris s'agissant du multilatéralisme et des traités internationaux sur le désarmement, sont aussi sources de grave préoccupation. Il est inacceptable et illégal que l'on continue de moderniser les arsenaux nucléaires existants et de mettre au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires.

La communauté internationale ne peut pas continuer de rester passive ou de garder le silence, encore moins quand est observé un renforcement du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de défense et de sécurité d'États qui en sont dotés et un abaissement du seuil d'utilisation de l'arme nucléaire, notamment en réponse à qu'on appelle menaces stratégiques non nucléaires. Cuba rejette les postures militaires fondées sur la dissuasion nucléaire. Celles-ci ont accentué la prolifération verticale qualitative des armes nucléaires et déclenché une course aux armements sans précédent, avec des conséquences graves pour l'humanité.

À cet égard, nous saluons la contribution importante du programme de désarmement du Secrétaire général, qui vise à promouvoir l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous exhortons les États Membres à déployer de concert les efforts nécessaires pour atteindre cet objectif prioritaire.

Cuba engage les États dotés de l'arme nucléaire à faire preuve de volonté politique et de revoir leur posture, en particulier dans le cadre du cinquantième anniversaire de la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et durant ce cycle de son examen. Il est urgent d'aller de l'avant dans la mise en oeuvre du TNP et des engagements pris lors de ses dernières Conférences d'examen, en particulier en ce qui concerne le pilier Désarmement nucléaire.

Cuba, qui appartient à la première zone densément peuplée au monde déclarée zone exempte d'armes nucléaires, réaffirme sa ferme détermination à continuer de promouvoir le désarmement nucléaire en tant que priorité absolue en matière de désarmement. En tant que cinquième État à avoir ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, elle promet son entrée en vigueur rapide. À cette fin, nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité qui interdit en toutes circonstances la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et tout type d'essai nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent offrir des garanties juridiquement contraignantes qu'ils ne recourront pas à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés.

Tout en continuant à promouvoir la tenue d'une réunion annuelle de haut niveau pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, notre délégation continuera d'œuvrer pour que se tienne dès que possible la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire. Nous nous félicitons du dépôt par la Ligue des États arabes du projet de décision A/C.1/73/L.22/Rev.1 demandant la convocation avant juin 2019 d'une conférence internationale pour élaborer un traité juridiquement contraignant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun, l'Accord nucléaire avec la République islamique d'Iran, est contraire aux règles de coexistence entre les États. Avec les obstacles persistants à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, cette situation pourrait gravement compromettre la stabilité et la sécurité régionales.

Enfin, Cuba réitère sa ferme opposition et son rejet de l'application de mesures économiques coercitives unilatérales contre tout pays. Nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les États de développer la

recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

**M<sup>me</sup> Nilsson** (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.11). Je voudrais faire des observations supplémentaires à titre national.

L'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est l'objectif primordial auquel nous sommes tous attachés. Le climat actuel tendu et imprévisible en matière de sécurité ne fait que souligner l'urgence de cette tâche, et non le contraire. Pour la Suède, les politiques en matière de sécurité et les considérations humanitaires sous-tendent notre engagement ferme en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les tendances actuelles, notamment la modernisation quantitative et qualitative des arsenaux nucléaires, sont en contraste avec l'impératif de continuer à avancer vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille. Les progrès réalisés dans ces deux domaines se renforcent mutuellement et contribueront à un monde plus sûr. En matière de non-prolifération, l'Iran et la République populaire démocratique de Corée demeurent des priorités pour la Suède.

Nous devons nous appuyer principalement sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour trouver les moyens de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la diplomatie multilatérale du désarmement. Les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP de 2020 doivent entrer dans une phase plus concrète. Nous devons adopter une approche ambitieuse et réaliste et mener nos délibérations dans un esprit de compromis, en vue de trouver un terrain d'entente.

En plus d'une réaffirmation politique claire et nette de notre adhésion continue au TNP, nous devons éviter de revenir sur les engagements antérieurs pris lors des dernières conférences d'examen, notamment en 1995, 2000 et 2010. Les États dotés d'armes nucléaires, qui ont une responsabilité particulière, doivent participer de manière constructive aux efforts visant à promouvoir la mise en œuvre des obligations découlant de l'article VI.

Toutefois, en 2020, nous ne devons pas nous contenter d'examiner le passé. Nous devons également élaborer un programme tourné vers l'avenir, qui porterait notamment sur les mesures de réduction des risques, telles que la levée de l'état d'alerte, les mesures

de transparence et la vérification. Les assurances négatives de sécurité, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont d'autres questions essentielles qui pourraient faire l'objet de débats. La Suède mène une action diplomatique de longue date et met son expertise technique au service de toutes ces questions cruciales.

Même s'il ne s'agit aucunement de mesures à portée de la main, nous ne pouvons pas nous résigner à l'échec. Au contraire, nous devons lancer des discussions plus détaillées pour déterminer quels sont les aspects de ces grandes questions où des progrès pourraient être réalisés. Nous ne pouvons pas arriver les mains vides en 2020.

Alors que nous essayons de recenser des domaines dans lesquels nous pouvons renforcer les échanges entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, la vérification du désarmement s'annonce prometteuse. Grâce aux projets du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, nous avons acquis une meilleure compréhension des défis qui se posent et des moyens de les relever. La vérification renforce la transparence, renforce la confiance et, en mettant en place les capacités techniques nécessaires, pourrait faciliter la mise en œuvre efficace et crédible de futurs accords. La Suède encourage vivement un plus grand nombre d'États dotés ou non d'armes nucléaires à participer à cet effort.

Cette année, la Suède, aux côtés d'autres présidents de la Conférence du désarmement, a participé aux efforts visant à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. La décision de créer des organes subsidiaires est un pas dans la bonne direction et permet de mener des travaux de fond. Les membres de la Conférence doivent maintenant faire fond sur ces progrès, l'objectif étant toujours d'adopter un programme de travail incluant un mandat de négociation – l'activité principale de la Conférence.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été ouvert à la signature en septembre 2017. En ce qui concerne la Suède, une enquête indépendante évalue les conséquences potentielles de l'adhésion de la Suède à ce Traité, notamment s'agissant d'autres engagements pris par notre pays en matière de désarmement et de non-prolifération, de notre coopération en matière de sécurité et de défense et des implications juridiques.

C'est à nous qu'il incombe de renforcer la sécurité internationale en enrichissant le cadre existant dans le domaine du désarmement nucléaire grâce à des initiatives dynamiques et constructives. La Suède exhorte tous les États à s'acquitter de cette responsabilité fondamentale. Dans ce monde où les tensions s'exacerbent, revenir sur des engagements antérieurs entraînerait plus de risques pour nous tous. C'est le moment ou jamais de démontrer notre engagement à faire régner une sécurité durable.

**Le Président par intérim** : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.62.

**M. Kellerman** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique, la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/73/PV.11).

Alors que nous célébrons le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, nous sommes d'avis que son appel en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires devrait raviver notre détermination et notre engagement communs en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud reste fermement convaincue que les armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité, mais qu'elles y portent atteinte. Tant que ces armes existeront et que la prolifération verticale et horizontale persistera, la menace de l'anéantissement continuera de peser sur le monde.

Étant donné que les incidences d'une détonation nucléaire, y compris les conséquences humanitaires, environnementales et socio-économiques à long terme, ne peuvent être limitées ni dans l'espace ni dans le temps, les armes nucléaires ne sauraient être considérées comme une question de sécurité nationale qui concerne uniquement les quelques États qui possèdent encore de telles armes. De par leur nature même, les armes nucléaires menacent notre sécurité à tous. Elles constituent une menace pour notre sécurité collective. Par conséquent, tous les États ont un intérêt légitime et une responsabilité légitime s'agissant du désarmement nucléaire.

Nous sommes préoccupés par le fait que très peu des progrès concrets ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire depuis 2010. Même si les

réductions sont importantes, elles ne sauraient remplacer des mesures concrètes, transparentes, irréversibles et vérifiables de désarmement nucléaire. Les programmes de modernisation en cours, notamment en ce qui concerne les systèmes de vecteurs, prouvent que certains États souhaitent encore conserver indéfiniment ces instruments de destruction, en violation de leurs obligations juridiques et de leurs engagements politiques. Nous pensons que cela porte atteinte au compromis du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux normes de non-prolifération établies par le Traité, en particulier l'article VI, qui établit clairement les obligations de tous les États parties en matière de désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud s'associe à la majorité des États pour saluer l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous estimons qu'il figure parmi les avancées les plus importantes dans le domaine des armes nucléaires depuis 1945. Nos efforts nationaux vers la ratification du Traité sont à un stade avancé, conformément à nos exigences constitutionnelles, et nous nous en félicitons. En outre, nous voudrions féliciter les pays qui ont signé et ratifié le Traité à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires cette année, et encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à bien vouloir signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans les meilleurs délais.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'article IV du TNP garantissent le droit inaliénable de tous les États parties d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cet article revêt une pertinence et une importance particulières pour l'Afrique, étant donné la nécessité de garantir un approvisionnement adéquat en énergie pour alimenter une croissance économique durable et accélérée sur notre continent. L'approche de l'Afrique du Sud en matière d'énergie nucléaire est fondée sur le fait que la coopération nucléaire pacifique et l'accès aux bénéfices tirés de l'énergie nucléaire, conformément à l'article VI, font partie intégrante du Traité. Nous demeurons déterminés à tirer tout le parti des bienfaits que l'énergie nucléaire recèle pour le bien-être socioéconomique de nos citoyens, tout en veillant à ce que ces technologies ne soient pas détournées ou utilisées abusivement à des fins non pacifiques.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer que les armes nucléaires n'ont aucune place dans l'environnement de sécurité actuel. Loin de dissuader les conflits et les guerres, comme certains continuent de le prétendre,

elle demeurent une source constante d'insécurité et un facteur de prolifération. De notre point de vue, il est clair que le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, c'est aussi un impératif moral et éthique. À cet égard, ma délégation a de nouveau l'honneur de soumettre à l'examen de la Première Commission le projet de résolution A/C.1/73/L.62, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui prend note des impératifs éthiques pour le désarmement nucléaire, un bien public des plus précieux, servant les intérêts de la sécurité nationale et collective. Nous espérons que le projet de résolution recevra le large appui qu'il nous semble mériter.

**M. Ovsyanko** (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus plaide pour une approche cohérente des processus de non-prolifération et de désarmement nucléaires et de la réalisation de « l'option zéro ». Notre pays a volontairement renoncé à ses armes nucléaires et participe à tous les principaux efforts internationaux dans ce domaine. Nous pensons que le régime de non-prolifération établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être renforcé, car c'est un élément central du système moderne de sécurité mondiale. Cela s'inscrit parmi les priorités de notre politique étrangère. Nous pensons qu'il est essentiel de veiller à ce que le cycle actuel d'examen du TNP donne des résultats, afin que la Conférence d'examen de 2020 débouche sur des textes qui soient aussi efficaces que possible et, surtout, qui recueillent un appui universel. Nous espérons que les conclusions du cycle d'examen nous permettront de surmonter les divergences qui existent entre les positions des États Membres, notamment en ce qui concerne la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive. Nous sommes prêts à coopérer de manière ouverte et inclusive avec les États parties au TNP pour préparer et mener le processus d'examen.

Nous soulignons notre volonté de renforcer les mesures de confiance entre les principaux intervenants dans le domaine du désarmement nucléaire, de réduire les tensions internationales et de formuler des mesures pratiques et réalisables pour garantir la sécurité des États vulnérables. Le Biélorus estime qu'il est extrêmement important de faire en sorte que les États dotés de l'arme nucléaire donnent aux États qui n'en sont pas dotés des assurances concernant le non-recours à ces armes, et de prévenir toute menace de leur emploi. Nous avons désormais réuni toutes les conditions préalables nécessaires à l'élaboration d'un accord mondial juridiquement

contraignant portant sur l'octroi aux États non dotés de l'arme nucléaire de garanties sans ambiguïté et sans conditions. Le Biélorus a accueilli favorablement les conclusions des délibérations sur la question qui ont eu lieu au sein de l'Organe subsidiaire 4 de la Conférence du désarmement. Bien que la Conférence n'ait malheureusement pas adopté son rapport, le travail qui a été accompli contribuera néanmoins de manière significative à faire avancer les négociations sur ce volet, et nous pensons qu'il serait bon de convoquer un mécanisme international du même type pour poursuivre les travaux de fond sur le sujet à la Conférence du désarmement l'an prochain.

Nous considérons que les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont très importants pour la mise en œuvre des assurances sur la non-prolifération des armes nucléaires conformément au TNP. Il est essentiel de disposer d'un système de garanties objectif, dépolitisé et techniquement robuste, qui repose sur les accords passés entre l'AIEA et ses États membres. Nous tenons à souligner que le Groupe des fournisseurs nucléaires est à la pointe des efforts mondiaux visant à élaborer des règles internationales pour le transfert de produits nucléaires et de biens à double usage pouvant être utilisés dans le domaine nucléaire, en les adaptant rapidement aux menaces traditionnelles et nouvelles en matière de non-prolifération.

Le Biélorus est fermement attaché au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), instrument unique et pratiquement universel de vérification dans ce domaine, pour lequel il n'existe pas de solution de substitution. Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès constructifs chez les huit États qui n'ont toujours pas ratifié le Traité alors que leur ratification est essentielle à son application. Nous appelons une fois de plus les États dont l'action conditionne le sort du TICE à faire preuve de volonté politique et à prendre les mesures nécessaires à son entrée en vigueur.

Le Biélorus continue d'élargir sa coopération avec ses partenaires dans le but de renforcer efficacement nos régimes de désarmement nucléaire et de non-prolifération consensuels et soutenus par tous.

**M. Vongxay** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentantes de l'Indonésie et de la Thaïlande au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement (voir

A/C.1/73/PV.11). Je voudrais faire quelques observations à titre national.

Étant donné que les armes nucléaires sont les armes les plus dangereuses sur Terre, leur existence demeure une source de grave préoccupation pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes donc fermement convaincus que leur élimination totale est la seule garantie absolue contre leur menace ou leur emploi et que ces armes ne doivent plus jamais être utilisées, quelles que soient les circonstances. À cet égard, ma délégation accueille favorablement le Programme de désarmement du Secrétaire général, et se félicite de la réunion de l'Assemblée générale organisée le mois dernier à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous félicitons les pays qui ont signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La République démocratique populaire lao a signé cet important traité en septembre de l'année dernière, et nous sommes en train de dérouler le processus interne qui aboutira à sa ratification. Ma délégation est convaincue que son entrée en vigueur rapide contribuera de manière significative aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons qu'il est important de redoubler d'efforts, de sensibiliser le public et de promouvoir l'éducation sur le danger des armes nucléaires afin que les générations actuelles et futures ne s'engagent pas sur la voie qui mène à l'acquisition de ces armes dangereuses.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste, selon nous, la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération car il est le seul instrument international pertinent à être appliqué. Il nous incombe donc de prendre de bonne foi des mesures efficaces pour combler le vide juridique en matière d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires, dans la perspective d'appliquer pleinement l'article VI du TNP. Ma délégation est favorable à l'application des trois piliers – non-prolifération nucléaire, désarmement nucléaire et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – car nous sommes foncièrement convaincus qu'ils servent au mieux les intérêts de la communauté internationale.

Ma délégation insiste sur l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui contribuerait assurément à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Il appartient donc à la communauté internationale de veiller à ce que ce traité entre en vigueur.

Dans ce contexte, nous espérons que les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, signeront et ratifieront le traité.

La République démocratique populaire lao attache une grande importance à la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, car nous sommes convaincus qu'elles ont notablement contribué au renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi qu'au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. C'est pourquoi la République démocratique populaire lao appuie fermement les efforts visant à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que région exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN.

Nous considérons que ce n'est que si nous sommes animés d'une ferme détermination et de la volonté politique d'agir ensemble pour le bien commun de notre monde et des générations présentes et futures en prenant des mesures concrètes sur ce que nous disons et convenons, que nous serons en mesure de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Redoublons donc d'efforts afin de progresser ensemble vers l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/73/L.23 et A/C.1/73/L.24.

**M. Walsh** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne et à celle faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/73/PV.11).

Pour gagner du temps, je vais donner lecture d'une version abrégée de notre déclaration.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires constituent les principales priorités de la politique étrangère de l'Irlande. Depuis son adhésion à l'ONU, l'Irlande a adopté une approche coopérative et multilatérale pour s'attaquer aux problèmes posés par l'existence des armes nucléaires. Nous sommes inspirés par la conviction qu'il est possible de faire des progrès sur cette question et que l'abolition totale de ces armes devrait être un impératif pour l'humanité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est considéré comme l'un des succès de la communauté internationale. Il fournit un socle

solide au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires depuis cinq décennies. Toutefois, pour rester pertinent et efficace, le TNP doit être à même de tenir sa promesse initiale. Toutes les obligations et tous les engagements pris en vertu du TNP demeurent pleinement applicables. La réaffirmation de ces engagements par tous les États devrait être le point de départ, et non l'objectif final, du cycle d'examen 2020.

Les armes nucléaires représentent une menace fondamentale pour la sécurité collective et mettent en danger l'avenir de la planète. Selon l'Irlande, la prépondérance qui continue d'être accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité pose de graves problèmes. À tout le moins, cela exacerbe les tensions dans les relations internationales, mine la confiance et risque de favoriser la prolifération nucléaire. Hélas, certains États représentés dans cette salle estiment que le désarmement nucléaire ne peut progresser que si les conditions de sécurité nationale et internationale le permettent. À court terme, cette approche ne peut être que source de stagnation et, à long terme, menace le TNP lui-même.

Nous partageons tous l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et avons collectivement défini des mesures et des plans d'action pour le désarmement nucléaire. Mais il ne suffit pas d'identifier la voie à suivre pour atteindre cet objectif; il nous faut également l'emprunter. Les plans doivent mener à l'action pour être véritablement efficaces. Nous ne pouvons pas attendre indéfiniment une situation sécuritaire parfaite qui nous échappe. Une telle utopie n'existe tout simplement pas. De fait, la plus grande contribution que nous pouvons apporter à l'amélioration de la sécurité internationale est de faire preuve de bonne foi dans la mise en œuvre de nos engagements et obligations mutuellement convenus.

Tant que les armes nucléaires existeront, leurs conséquences humanitaires doivent rester une priorité absolue à l'ordre du jour international. C'est pourquoi, avec nos coauteurs, nous avons décidé cette année de présenter à nouveau un projet de résolution spécifique (A/C.1/73/L.23), auquel nous n'avons apporté que des modifications techniques mineures. L'initiative sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires a donné l'élan au processus politique et diplomatique qui a abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité comble la lacune juridique qui existait dans l'architecture du désarmement nucléaire en interdisant fermement la seule catégorie

d'armes de destruction massive n'ayant pas encore été déclarée illégale. Conformément à la pratique établie, à la suite de l'adoption d'un nouveau traité international, l'Irlande, avec ses coauteurs, a présenté un nouveau projet de résolution succinct sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (A/C.1/73/L.24). Nous invitons tous les États à appuyer ces deux importants projets de résolution et à envisager de s'en porter coauteurs.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires bénéficie d'un fort soutien international et a été promu non seulement par les États intéressés, mais aussi par les mouvements populaires de la société civile, dont l'expérience et le plaidoyer ont été essentiels à son adoption. Néanmoins, certains États ont remis en question sa compatibilité avec le régime actuel de désarmement et de non-prolifération. L'Irlande souhaiterait aborder très brièvement certaines de ces questions et souligner les aspects positifs du Traité.

Premièrement, en fournissant un cadre juridiquement contraignant pour le désarmement nucléaire, ce traité complète et renforce le TNP. Plus précisément, il réaffirme le rôle du TNP et établit un mécanisme officiel permettant aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leur obligation en termes de poursuite du désarmement nucléaire en vertu de l'article VI. Le Traité comprend, en outre, un certain nombre de dispositions novatrices, notamment en matière de remise en état de l'environnement, de reconnaissance des effets sexospécifiques des rayonnements ionisants et d'assistance aux victimes des essais et de l'utilisation des armes nucléaires.

En ce qui concerne l'argument selon lequel le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires saperait la dissuasion nucléaire, nous devons nous demander si l'utilisation de l'arme de destruction massive la plus catastrophique et la plus aveugle qui soit peut jamais être justifiée. Le témoignage des hibakusha et des victimes d'essais nucléaires doit certainement nous convaincre que de telles circonstances n'existent pas et que la réponse doit toujours être « non ».

L'année dernière, à la même époque, l'Irlande a exprimé son inquiétude et sa consternation face aux tensions dans la péninsule coréenne, qui menaçaient de nous ramener au bord d'une guerre nucléaire. Nous sommes encouragés par l'apaisement de la situation et nous félicitons des sommets intercoréens et des pourparlers directs entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Toutefois, ces pourparlers doivent s'accompagner d'actions concrètes et pratiques.

C'est pourquoi nous appelons la République populaire démocratique de Corée à revenir au TNP et à signer et à ratifier sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Notre appel à la ratification du TICE ne s'applique pas seulement à la République populaire démocratique de Corée. Tous les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité ont la responsabilité particulière de montrer l'exemple, sans attendre les autres États, en le signant et en le ratifiant afin qu'il puisse entrer en vigueur sans délai.

Pour terminer, le programme de désarmement du Secrétaire général reconnaît que le désarmement nucléaire est fondamentalement une question de sauvegarde de l'humanité. Au cours de cette session, nous devons nous rappeler que c'est aussi une question de volonté politique et de courage moral. Notre espoir pour cette session est qu'ensemble, nous pourrions renouveler notre engagement en faveur d'un monde exempt de la menace des armes nucléaires.

**M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) :** L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne et à celle faite par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe de pays aux vues similaires (voir A/C.1/73/PV.11). Je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

L'Italie partage pleinement l'objectif d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, et a fait du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération des éléments essentiels de sa politique étrangère. Pour atteindre ces objectifs, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure un instrument clef, dont les trois piliers se renforcent mutuellement. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP sans délai et sans conditions en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous estimons également qu'il est nécessaire d'appuyer, de maintenir et de préserver le TNP dans l'environnement difficile qui prévaut actuellement. Le TNP fournit le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires d'une manière qui favorise la stabilité internationale, sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Cet objectif ne peut être atteint que par une approche progressive fondée sur des mesures efficaces, conformément à l'article VI du TNP.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des mesures cruciales pour y parvenir. Nous appelons tous les États

qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité, à le signer et à le ratifier sans plus tarder. Nous exhortons également tous les États à respecter le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales et à s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre l'objectif et le but énoncés dans le Traité.

L'ouverture immédiate de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité portant sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires demeure une autre priorité absolue. Nous nous félicitons du rapport (voir A/73/159) du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, créé par la résolution 71/259, et sommes convaincus que ses travaux apporteront une contribution utile aux négociations sur un tel traité. En attendant la conclusion d'un tel traité, tous les États concernés devraient respecter un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Nous voudrions également rappeler le potentiel des garanties de sécurité négatives. Nous continuons d'appuyer l'élaboration possible de recommandations portant sur tous les aspects des garanties de sécurité négatives, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant.

L'Italie salue toutes les initiatives prises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons du début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, conformément à la résolution 71/67, dont l'Italie est coauteur.

Nous réaffirmons également notre appui à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, à laquelle participeraient tous les États de la région, sur la base d'arrangements librement conclus par eux.

Les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité fondamentale de la mise en œuvre de l'article VI du TNP. Nous nous félicitons des réductions des arsenaux nucléaires réalisées jusqu'à présent, et nous encourageons de nouvelles réductions. Nous notons avec satisfaction que la Fédération de Russie et les États-Unis ont respecté les limites centrales du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur

des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs en février. Nous les encourageons à proroger le Traité et à poursuivre la discussion sur le renforcement de la confiance, la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports. Nous soulignons qu'il importe de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en tant qu'accord historique qui demeure essentiel pour la sécurité et la stabilité européennes et internationales.

La prolifération des armes nucléaires représente toujours une menace majeure pour la sécurité internationale. Le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans la mise en œuvre du TNP. L'Italie appuie le renforcement du système de garanties de l'AIEA, notamment l'adhésion universelle aux accords globaux et aux protocoles additionnels.

L'Italie se félicite de l'évolution positive de la situation concernant la République populaire démocratique de Corée au cours du premier semestre de cette année. Nous espérons que cette évolution pourra conduire à un dialogue ouvert et constructif visant à atteindre notre objectif commun de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Le Plan d'action global commun demeure un élément essentiel des efforts internationaux visant à renforcer la non-prolifération. Approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015), l'accord joue un rôle crucial dans la promotion de la sécurité régionale et internationale. La communauté internationale doit rester attachée à la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action tant que l'Iran continuera de respecter strictement ses engagements en matière nucléaire. Nous nous félicitons que l'AIEA ait confirmé dans 12 rapports consécutifs que l'Iran respecte ces engagements. Nous réaffirmons également l'importance de la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 2231 (2015). Nous sommes déterminés à coopérer avec toutes les parties prenantes intéressées pour préserver le Plan d'action, et nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'Union européenne à cet égard.

**M. Frimpong** (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant du Maroc du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/73/PV.11).

Je me limiterai donc à aborder quelques questions à titre national.

Tout au long de l'histoire, les armes nucléaires ont été reconnues comme constituant une menace existentielle particulière pour l'humanité et l'environnement, en raison de leur pouvoir destructeur inégalé. On nous rappelle constamment les conséquences humanitaires et environnementales dévastatrices de toute utilisation d'armes nucléaires, mais des centaines d'entre elles demeurent en état de haute alerte et sont prêtes à être lancées, sans qu'une seule unité n'ait été éliminée.

Il est tout à fait regrettable que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'engager des dépenses concurrentielles excessives pour l'entretien et la modernisation de leurs stocks, au détriment de l'existence humaine et du développement. Il est tout aussi décevant que les États dotés d'armes nucléaires continuent de s'en remettre au mantra de la dissuasion en matière de sécurité nucléaire, qui alimente la méfiance et la peur dans les milieux du désarmement nucléaire.

En effet, le Ghana partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son programme intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, à savoir que les risques nucléaires auxquels nous sommes exposés actuellement sont inacceptables. En conséquence, il est plus urgent que jamais de s'attaquer à la réalité de ce dilemme de la sécurité par l'idée que le désarmement peut sauver l'humanité.

Le Ghana demeure attaché à l'objectif global de désarmement général et complet, de non-prolifération des armes nucléaires et d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire à des fins énergétiques, comme prévu dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous attendons avec intérêt l'obtention de résultats concrets à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Nous nous félicitons de l'adoption historique, en 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui, dès le départ, a clairement justifié la nécessité de prévenir les incidences humanitaires dévastatrices de tout emploi d'armes nucléaires, et qui a donné un nouvel élan aux progrès vers l'élimination nucléaire, qui étaient au point mort. Il ne fait aucun doute que le Traité représente l'une des mesures efficaces qui peuvent être adoptées en faveur du désarmement nucléaire et qu'il renforce le caractère central et l'importance absolue du TNP. Il n'établit aucunement une norme concurrente, comme

certaines l'affirment; il complète plutôt le TNP. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires deviendra un élément indispensable du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dès son entrée en vigueur. Nous nous félicitons qu'au 17 octobre, 69 États, dont le Ghana, avaient signé le Traité et 19 l'avaient ratifié. Nous encourageons donc les États qui n'ont pas encore signé le Traité à le faire sans plus tarder.

Comme ma délégation l'a déjà dit au cours du débat général (voir A/C.1/73/PV.5), les réductions des arsenaux nucléaires, l'universalisation du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la négociation éventuelle d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sont également des conditions préalables à l'édification d'un monde sans armes nucléaires. C'est pourquoi nous lançons de nouveau un appel aux États visés à l'annexe 2, qui n'ont pas encore ratifié le TICE, pour qu'ils accélèrent le processus de ratification, tout en encourageant le lancement urgent, sous les auspices de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

De même, on ne saurait sous-estimer la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au régime de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi, tout en encourageant la consolidation et le renforcement des cinq zones exemptes d'armes nucléaires existantes, nous appelons de nouveau toutes les parties prenantes au Moyen-Orient à participer de manière constructive à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

Nous soulignons également les fonctions essentielles de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, de la Première Commission, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de nombreux autres organismes dans le contexte du désarmement nucléaire. Toutefois, il nous incombe à tous, en tant qu'États Membres, de donner un sens aux divers instruments juridiques auxquels nous avons souscrit dans le cadre de ces instances multilatérales et d'agir en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

Par ailleurs, nous sommes conscients du rôle important et de la précieuse contribution des organisations de la société civile, du monde universitaire,

des parlementaires, des experts scientifiques et des médias dans la lutte contre les dommages irréparables pour l'humanité et l'environnement associés à l'emploi d'armes nucléaires. Nous exhortons ces parties prenantes à maintenir leur élan grâce à diverses initiatives qui peuvent nous propulser vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Enfin, je tiens à réaffirmer que, bien que la quête d'un monde sans armes nucléaires semble distante, lointaine et laborieusement tortueuse, nous gardons espoir que la participation positive continue des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en sont pas dotés, grâce à des approches novatrices et à la mise en œuvre de toutes les mesures et initiatives convenues, nous mènera à l'élimination totale des armes nucléaires.

**M. Escalante Hasbun** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Il va de soi que nous nous associons à l'intervention faite par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes au début des travaux de la Commission sur les questions pertinentes relatives au désarmement nucléaire (voir A/C.1/73/PV.4).

Je voudrais commencer par réaffirmer que le désarmement nucléaire est évidemment l'un des principaux objectifs de l'Organisation depuis sa création, car il est étroitement lié au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, après 73 ans d'existence de l'Organisation, cet objectif fondamental n'est toujours pas atteint et reste lointain. Le maintien de l'option nucléaire dans certaines politiques et doctrines militaires et de défense, notamment la dissuasion en tant que mesure supposée contribuer à la stabilité entre pays et régions, ainsi que le stockage permanent de matières nucléaires fissiles et l'application de programmes de modernisation des capacités des arsenaux nucléaires existants, demeurent des obstacles concrets à toute possibilité de progresser vers le désarmement nucléaire.

Nous nous déclarons de nouveau préoccupés par les effets négatifs du gaspillage des ressources pour l'entretien et la modernisation des armes nucléaires, par comparaison avec d'autres programmes, tels que l'aide au développement. Nous continuons d'affirmer que ces ressources doivent être affectées à d'autres priorités fondamentales qui font désormais partie des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Les liens antagonistes entre le désarmement et le développement demeurent une source de préoccupation pour l'ensemble des pays en développement.

Comme nous le savons tous ici, il y a actuellement quelque 14 500 armes nucléaires dans le monde, et plus de la moitié de la population mondiale vit dans l'un des neuf États dotés d'armes nucléaires ou qui font partie d'une alliance nucléaire. Par conséquent, nous tenons à exprimer nos préoccupations car en dépit du niveau actuel de développement, aucun État ou organisation n'est véritablement prêt à faire face aux conséquences graves qui résulteraient de l'emploi délibéré ou non délibéré d'une arme nucléaire.

Compte tenu de cette situation et du fait que l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires constitue clairement une menace pour la paix et la sécurité internationales, El Salvador a été l'un des premiers États à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, premier instrument international juridiquement contraignant qui interdit, entre autres choses, l'emploi, la menace, la possession et la mise au point de ce type d'armes frappant sans discrimination, la seule catégorie d'armes qui n'étaient pas encore interdites au titre du droit international.

À cet égard, nous avons également le plaisir d'annoncer que nous avons ratifié ce Traité le 30 août et que les démarches juridiques en vue du dépôt de notre instrument de ratification dans les meilleurs délais sont sur le point d'aboutir. Nous nous réjouissons à la perspective de l'entrée en vigueur rapide de ce Traité, qui profitera à la communauté internationale dans son ensemble – et j'insiste ici sur « dans son ensemble ». Par ailleurs, ce Traité permet de mettre ces armes sur un pied d'égalité avec les armes chimiques et biologiques. Par conséquent, mon pays estime que détenir une arme nucléaire ou en dépendre est désormais aussi répréhensible et honteux que détenir une arme chimique ou une arme biologique ou bactériologique ou en dépendre pour sa sécurité. Cela est donc inacceptable.

Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la pleine application de ses trois piliers fondamentaux. Pour cette raison, nous allons contribuer activement et de manière constructive à l'élaboration d'un document final à l'appui de ces engagements et obligations lors de la Conférence d'examen du TNP en 2020 et tout mettre en œuvre pour appuyer les travaux du Comité préparatoire en 2019. Bien entendu, nous voudrions réitérer l'appel lancé à tous les pays qui ne sont pas parties au TNP pour qu'ils y adhèrent sans plus tarder.

En ce qui concerne les essais nucléaires, qui ne font que porter atteinte à la paix, à la sécurité et à la

stabilité internationales et mettre en danger la vie de millions de personnes, nous estimons qu'ils vont à l'encontre de l'objectif et du but du régime de désarmement et de non-prolifération et des obligations et dispositions contenues dans le TNP. Par conséquent, El Salvador condamne tous les types d'essais nucléaires, où que ce soit dans le monde, et exhorte les États qui en ont les moyens à s'abstenir d'effectuer ces essais, ainsi qu'à réduire et à éliminer toutes les mesures visant à mettre au point ou à perfectionner les armes nucléaires ou les autres armes de destruction massive. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance et la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous appelons les États visés à l'annexe 2 du Traité à accélérer le processus de signature et/ou de ratification de cet instrument sans plus attendre.

L'objectif principal de la Commission et par conséquent, de l'Organisation, doit être de continuer à œuvrer à l'élimination totale des armes nucléaires, dans les meilleurs délais et sans conditions. Nous déplorons les tentatives visant à promouvoir un changement d'orientation en matière de désarmement nucléaire et les tentatives de certains Membres de l'Organisation de créer des divisions artificielles s'agissant de cette question. Nous devons garder à l'esprit que l'emploi d'armes nucléaires a des conséquences graves qui transcendent les frontières nationales. En outre, les armes nucléaires ont des répercussions dangereuses sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement durable, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance de la prise de conscience du public pour promouvoir les principes de l'humanité, comme en témoignent les mesures visant à l'élimination complète des armes nucléaires. À cet égard, nous saluons les efforts déployés à cette fin par d'autres organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales, et notamment les survivants de l'emploi d'armes nucléaires à Hiroshima et à Nagasaki (les hibakusha).

Enfin, je voudrais réaffirmer que mon pays est prêt à appuyer tous les efforts en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales et du respect du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

**M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) :** L'évolution récente de la situation politique et en matière de sécurité pose un défi aux relations de coopération

entre les États. Pour atténuer ces difficultés, nous devons réfléchir sérieusement à ce qu'il faut faire à ce stade et à la marche à suivre.

Nous devons conjuguer nos efforts pour préserver et renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un traité universel par excellence et qui constitue la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En particulier, tous les États parties doivent réaffirmer leur engagement en faveur du Traité et prendre des mesures concrètes sur la base du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP en 2010 et des accords conclus antérieurement, pour que la Conférence d'examen du TNP en 2020 soit couronnée de succès.

En vue de la concrétisation des obligations énoncées à l'article VI du TNP, indispensable pour préserver ce régime, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent redoubler d'efforts pour s'acquitter de cet engagement sans équivoque. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à prendre notamment les mesures suivantes : continuer à réduire tous les types d'armes nucléaires, unilatéralement et dans le cadre d'arrangements bilatéraux et engager à terme des négociations multilatérales avec tous les États dotés d'armes nucléaires; améliorer la transparence, notamment en présentant régulièrement des rapports contenant des données numériques; et réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires par accident ou sans autorisation et renforcer la sécurité nucléaire, étant donné les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires.

En outre, les États qui ne sont pas parties au TNP doivent prendre des mesures concrètes de désarmement à titre volontaire. Par ailleurs, le Japon engage vivement ces États à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires dans les meilleurs délais et sans conditions. Des mesures pratiques et concrètes de désarmement nucléaire s'imposent, grâce à la coopération constructive de tous les États.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous appelons tous les pays, notamment les huit États visés à l'annexe 2, à le ratifier.

Le rapport final (voir A/73/159) du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles propose un catalogue d'éléments potentiels susceptibles de faciliter la tâche de futurs négociateurs. Nous sommes tout à fait d'accord que les experts doivent poursuivre leurs travaux, qui devraient déboucher sur de véritables

négociations. En outre, en attendant l'entrée en vigueur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le Japon prie instamment tous les États qui détiennent ou possèdent des armes nucléaires de déclarer ou de maintenir un moratoire sur la production de ces matières.

La vérification du désarmement nucléaire est indispensable pour parvenir à une réduction transparente, vérifiable et irréversible des armes nucléaires. Le Japon continuera de contribuer aux activités du Groupe d'experts gouvernementaux chargés de cette question et aux efforts déployés dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Ces initiatives sont de cadres importants permettant à tous les États d'œuvrer de concert pour recenser et appliquer les mesures et les technologies nécessaires dans le cadre de la vérification.

Il est impératif de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération pour sensibiliser les jeunes générations sur la menace que représentent les divers risques nucléaires, la dévastation causée par l'utilisation des armes nucléaires et les mesures qui s'imposent pour relever ces défis, tout en les encourageant à développer l'esprit critique.

Le désarmement nucléaire et la sécurité doivent progresser simultanément. À cet égard, la troisième réunion du Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire se tiendra à Nagasaki en novembre, et sera saisi d'un ordre du jour en matière de désarmement nucléaire portant sur des questions difficiles ayant trait aux liens entre la sécurité et le désarmement.

Parallèlement au désarmement nucléaire, il importe de renforcer et de poursuivre les efforts de non-prolifération nucléaire afin de renforcer la paix et la sécurité. Par conséquent, il est essentiel de régler les problèmes régionaux de prolifération nucléaire. Le Japon réaffirme son engagement ferme en faveur de l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires de la Corée du Nord, des programmes nucléaires existants et des installations connexes, ainsi que des missiles balistiques de toutes portées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, notamment le sommet États-Unis d'Amérique-Corée du Nord et les trois sommets entre les deux Corées, le Japon demande à la Corée du Nord de prendre des mesures concrètes en faveur de

la dénucléarisation. Nous appelons également tous les États Membres à appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, tous les États sont encouragés à répondre aux questions difficiles. Nous devons tirer le plein parti des cadres existants, notamment la Commission, le TNP et la Conférence du désarmement, et étudier sérieusement les moyens efficaces de permettre un débat de fond. Ces discussions pourraient servir de mesures de confiance et jeter les bases d'un environnement sécuritaire international stable.

**M. Bohn** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture d'une version abrégée de notre déclaration.

En 2020, nous célébrerons le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), lequel est un excellent exemple de multilatéralisme efficace, et nous tiendrons une nouvelle conférence d'examen du TNP, qui sera largement considérée comme un indicateur de la capacité de la communauté internationale à ajouter de nouveaux chapitres à cette réussite longue d'un demi-siècle. L'Allemagne est pleinement déterminée à renforcer le TNP en 2020 et à développer encore son potentiel dans les trois piliers.

Je voudrais me concentrer sur trois points dans ma déclaration.

Premièrement, le nombre et l'ampleur des défis nucléaires auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui augmentent. Les changements géopolitiques et les évolutions technologiques transforment le paysage nucléaire stratégique. La polarisation que nous constatons de nos jours ne semble pas propice à la recherche de réponses communes aux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. Dans ce contexte, l'Allemagne reste attachée à toute la gamme des objectifs fixés dans le plan d'action de 2010. Tandis que l'environnement sécuritaire évolue, nos engagements politiques restent fermes et nous sommes résolus à redoubler d'efforts pour faire progresser la mise en œuvre du plan d'action dans les circonstances actuelles qui, je le concède, sont difficiles.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner ou d'abaisser nos engagements de 2010, et nous ne devons pas non plus prendre en otage les progrès réalisés dans certains piliers au profit d'autres piliers. À l'horizon 2020, nous estimons qu'il est plus que jamais impératif de réduire les écarts entre les différents camps de la communauté nucléaire. Après tout, l'universalité

et la légitimité du TNP reposent sur une reconnaissance mutuelle des priorités entre les États parties. Ce terrain fertile doit être préservé pour l'avenir.

Deuxièmement, je voudrais souligner la pertinence de nos efforts de non-prolifération. L'année écoulée a illustré de façon éclatante que la diplomatie multilatérale est face à des possibilités autant qu'à des défis dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons souligné que nous demeurions fermement attachés à la préservation et à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun. Fruit d'une diplomatie multilatérale efficace, le Plan d'action global commun apporte une contribution importante à l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire. Il soumet l'Iran à des restrictions technologiques strictes, associées au régime de vérification et de surveillance le plus robuste au monde. Le Plan d'action veille ainsi à ce que le programme nucléaire iranien soit exclusivement à visée pacifique. Il est donc dans l'intérêt de la sécurité internationale que nous préservions cet accord nucléaire tant que l'Iran respectera pleinement ses engagements au titre du Plan d'action. En écho à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, nous appelons à nouveau tous les États à s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu du Plan d'action.

L'Allemagne accorde une grande valeur à la détente intercoréenne. La diplomatie a ici une occasion à saisir, à condition que la communauté internationale reste unie pour inciter à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous devons veiller à ce que des mesures concrètes soient prises en vue de la dénucléarisation, condition préalable à une paix et une stabilité durables. L'Allemagne est prête à contribuer son expertise aux fins de toute initiative visant véritablement cet objectif.

Troisièmement, l'Allemagne reste pleinement attachée à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire contribue de manière essentielle à notre sécurité, et nous continuons de croire que cet objectif peut être atteint grâce à des mesures pragmatiques et progressives menant au désarmement nucléaire, en tenant compte des conditions de sécurité en place et en faisant fond sur le dialogue entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas dotés. Nous reconnaissons également l'élan humanitaire insufflé par les partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous ne voyons toutefois pas comment ce traité peut contribuer

au démantèlement d'une seule ogive nucléaire, et nous pensons qu'il risque de creuser les écarts là où un rapprochement est nécessaire. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'appui sans équivoque que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires accorde au TNP, et nous comptons sur cet engagement.

L'Allemagne appuie activement les efforts multiformes visant à réaliser des progrès tangibles sur la voie qui mène au désarmement nucléaire. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires aurait dû entrer en vigueur depuis bien longtemps et nous appelons tous les États qui n'y sont pas encore parties à le signer ou à le ratifier. De même, le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires serait un complément solide pour le TNP. Dans ce contexte, nous nous félicitons du débat constructif et fructueux que nous avons eu dans le cadre du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et de l'organe subsidiaire 2 de la Conférence du désarmement.

En outre, et pour terminer, je voudrais ajouter que nous estimons qu'il est très utile de poursuivre nos travaux pratiques, avec la France, dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire. Aux côtés de la France, nous préparons un exercice visant à opposer des solutions pratiques à certains des défis auxquels nous nous heurtons dans ce domaine.

Enfin, nous pensons que les garanties de sécurité pourraient être un facteur de stabilité important, en particulier en cette période, et qu'elles pourraient rétablir la confiance et éliminer l'incertitude qui plane autour des scénarios susceptibles d'apparaître dans le sillage de changements géopolitiques et de progrès technologiques.

**M. Nuzuha** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et les autres responsables de leurs exposés détaillés sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Il y a 73 ans, le monde faisait l'expérience des conséquences catastrophiques des armes nucléaires. Certains d'entre nous, comme les Maldives et de nombreux autres pays, se sont engagés avec détermination à débarrasser le monde des armes nucléaires. Chaque catastrophe nucléaire depuis 1945 nous a rappelé que la soi-disant dissuasion nucléaire est une illusion et que

nous sommes, individuellement et collectivement, plus en sécurité sans ces armes dévastatrices.

Toutefois, malgré les risques évidents, certains pays sont déterminés à continuer de mettre au point des armes nucléaires. Nous demandons à ces pays de rejoindre et d'appliquer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous demandons également à ceux qui possèdent des armes nucléaires de démanteler leurs stocks et de renoncer à détenir ces armes. Ce sera peut-être difficile, mais ce n'est pas impossible. Le TNP, le TICE et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous montrent comment y parvenir. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires que nous avons adopté à l'Assemblée générale l'an dernier évoque la conscience de la communauté internationale pour interdire la mise au point, la fabrication, la possession, l'emploi et la menace des armes nucléaires. Il est la preuve que la communauté internationale est prête pour un monde exempt d'armes nucléaires. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté politique d'y parvenir.

Les Maldives sont un État partie au TNP et au TICE. La décision des Maldives de rejoindre ces instruments était fondée sur la conviction de longue date que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes contre l'humanité. Les Maldives n'ont jamais fabriqué aucun type d'armes ou de systèmes d'armement et n'ont nullement l'intention de le faire dans l'avenir. Nous estimons qu'il est de notre devoir moral d'œuvrer au renforcement et à l'application du mécanisme international de désarmement et de non-prolifération, dont la Première Commission demeure un pilier majeur. Nous continuerons d'exprimer nos vues et nos préoccupations dans ce domaine, et nous serons toujours prêts à apporter notre appui à celles et ceux qui défendent la non-prolifération et le désarmement.

En outre, les Maldives plaident vigoureusement en faveur de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, conformément à la résolution 2832 (XXVI), adoptée par l'Assemblée générale en 1971. Nous avons tout intérêt à faire de l'océan Indien une zone de paix qui soit exempte d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que, grâce à la coopération entre les pays de la région de l'océan Indien, nous serons en mesure de faire en sorte que la région demeure une zone de paix.

Nous assistons à la fin des années de stagnation dans la péninsule coréenne. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée prendra des mesures concrètes pour dénucléariser la péninsule. Les Maldives saluent les efforts déployés dans un cadre multilatéral par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour trouver une solution pacifique aux différends qui n'ont que trop duré dans la péninsule coréenne.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les actes de terrorisme dont nous sommes témoins constituent une menace mondiale. Les Maldives exhortent la communauté internationale à mobiliser de nouveau des ressources suffisantes pour prévenir le vol de matières pouvant servir à fabriquer des armes nucléaires ou être achetées par des terroristes. L'idée de l'élimination totale des armes nucléaires de ce monde est aussi vieille que la bombe, qui remonte à l'aube de l'ère atomique. Il faut seulement que la communauté internationale fasse preuve de volonté politique et s'engage à reconnaître qu'il existe des raisons de penser que nous pouvons vraiment faire de cette idée une réalité.

**Le Président par intérim** : Nous venons d'entendre le dernier orateur de la journée. Le temps qui nous était imparti s'est écoulé.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que la prochaine séance aura lieu le lundi 22 octobre, à 10 heures précises, dans cette même salle. La Commission entendra d'abord les orateurs qui étaient prévus pour le groupe de questions « Armes nucléaires » mais qui n'ont pas pu intervenir et, ensuite, nous entendrons les orateurs inscrits pour le thème concernant les armes de destruction massive.

Je rappelle également que toutes les délégations inscrites pourront consulter la liste des orateurs sur le portail PaperSmart, dès que les éléments seront mis en ligne. Je rappelle aussi que la liste des orateurs pour l'examen thématique sera close le lundi 22 octobre, à 18 heures. Nous prions toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir s'inscrire avant cette date.

*La séance est levée à 18 heures.*